



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMA...
 D'INFORMA...
 D'INFORMA...



CARBURANTS, GROGNE GÉNÉRALISÉE...

FLAMBÉE OU FEU DE PAILLE?

P6

QUEST'ANNO
LASCIAMOLI IN MARE



ISULA SURELLA
NO RICCIO DAY
P5

ÉDITO P3 •
OPINIONS P4 • BRÈVES P8
SETTIMANA CORSA P22
AGENDA P26

1,60€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

**AGIR
PLUS**

**CHAUFFAGE BOIS
ISOLATION COMBLES ET MURS
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE**

**VOS TRAVAUX
100% SUBVENTIONNÉS*!**

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ SUR corse-energia.fr



***Aide plafonnée sur la base du prix moyen constaté. Sous conditions de ressources.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

SOMMAIRE

OPINIONS

P4

ISULA SURELLA

OURSINS EN DANGER

P5



SOCIÉTÉ

GROGNE: FLAMBÉE OU FEU DE PAILLE?

P6

NOUS PAYONS PLUS QUE DE RAISON

BRÈVES

P8

ANNONCES LÉGALES

P9

SETTIMANA CORSA

P22

AGENDA

P26

[f https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle](https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle)
[t https://twitter.com/lcnActu](https://twitter.com/lcnActu)


Da Roland FRIAS

Pistucciuli

1 miliarda è 2, eccu u pruduttu di l'emende chì serà inghjennatu, ind'u 2019, da l'attività di i 4 700 radari ch'ella conta a Francia. Una crescita di 12 per centu per raportu à quist'annu, per via di a calata à 80 chilometri à l'ora di a limitazione di vitezza nant'à a rete secundaria. Per contu soiu, a Corsica n'hè pruvista di 27 chì anu chjappu, ind'u 2017, parecchi autumobilisti arricchendu li più di 160 000 amende. Si dapoi a stallazione di i primi radari, ind'u 2002, u numeru di ghjente tombe per e strade francese hè passatu da 8 500 à, oghje chì hè oghje, à 3 500 à l'annu, ferma divisu u parè di i cunduttori di i quali sò numerosi l'associi à parlà d'arrubbecciu stituzionale. Ci vole à di la franch'è chjara chì a lotta contr'à a delinquenza stradale ripresenta assai entrate ind'e casce di u Statu. A crescita, in 10 anni, di u pruduttu di l'emende hè stata di 127 per centu. Ind'u 2013, per indettu, ci era 4 200 radari in Francia chì li avianu permessu di vince 800 milioni d'euri, sia quasi 200 000 euri per ogni apparechju. Tandu, si pò dumandà induv'elli chjappanu sti soldi. In prima, ci vole à sapè chì u Statu ne tene 8 per centu per u rimbursamentu di a so debbita. I 92 per centu chì fermanu sò distribuiti à prò di a lotta contr'à l'insecurità stradale è vanu à 70 per centu à e cullettività lucale. Sò finanziati i trasporti pubblici, i travaglii di messa in securità, a stallazione di segnali luminosi, i parchi di stazionamentu o l'accunciamenti di cruciate. A lege di finanze di u 2018 mintuveghja ch'ind'u 2016, u Cismonte, per 23 267 cuntra-venzione registrate, hà toccu 578 000 euri. È u Pumonte 380 000 euri per 15 275 emende trattendu d'infrazione à u codice di a strada. Da quì à u 2020, vole u Guvernu torna sminuì di 2 000 u numeru di vittime. Deverà per quessa rivede u so modu di gestione di ste cuntra-venzione automatiche è seguità e ricumandazione di a Corsa di i conti. Infatti, i magistrati li anu ramintatu, ind'u 2017, ch'un era pagata un'emenda nant'à quattu è chì quasi 25 milioni di flasci eranu stati senza seguita, colpa d'altronde à a qualità pessima di certi ritratti presi per mezu di i radari. Pistucciuli! ■

C'était l'armistice

11 novembre 2018, centenaire de l'armistice actant la fin de la guerre de 14-18. Une guerre au bilan sans appel : 9 millions de morts, des milliers de veuves et plus d'un million d'orphelins. L'hommage fut incontestablement réussi. Emmanuel Macron excelle dans ces cérémonies mémorielles grâce à sa capacité à capter l'attention de ses auditeurs et sa faculté à habiter les discours savamment peaufinés par ses plumes dont on peut saluer le travail d'écriture. L'arrivée ensemble et unis de 84 chefs d'états et de gouvernements remontant les quelques mètres de l'avenue des Champs-Élysées qui les séparaient de l'Arc de triomphe restera une image forte et hautement symbolique de cette cérémonie.

Et puis il y a eu ces couacs ou plutôt ces «expressions d'egos» qui interrogent toujours sur la capacité réelle de certains à apprendre de l'Histoire sans l'avoir vécue ou en la reproduisant d'une certaine façon à travers leurs actions contestables – a minima – dans leur propre pays. À l'instar du président américain dont les frasques et les mots – qui ne devraient plus nous faire sourire – sont toujours à la hauteur de nos attentes dans le premier cas ; ou à l'exemple des présidents russe et turc dont la présence si elle peut être légitime s'accompagne aussi de quelques controverses dans le second.

Mais oublions toute polémique et, de ce centenaire, ne retenons que ces temps véritables, liens entre passé et avenir : l'interprétation de la chanteuse Angélique Kidjo pour rendre hommage aux troupes coloniales engagées, cette minute de silence que seules les gouttes d'une pluie battante ont perturbée et surtout la lecture de lettres et de témoignages de poilus ou de leurs proches faite par des enfants. Espérons simplement que ces trois moments de vérité et d'émotion résonnent encore longtemps dans nos esprits. ■

dominique.pietri@yahoo.fr

POUR L'UNION SACRÉE, VOUS REPASSEREZ

48 heures après le centenaire de la fin de la guerre de 14-18, le troisième anniversaire des attaques islamistes à Paris a lui aussi donné lieu à une impeccable démonstration de discorde. Tout a commencé avec l'annonce le 14 octobre de l'absence d'Emmanuel Macron aux commémorations officielles, le Président préférant en ce 13 novembre décerner la Légion d'Honneur aux footballeurs vainqueurs de la Coupe du Monde en Russie, arguant d'un souci d'agenda et du fait qu'il ne voulait pas «s'enfermer dans la commémoration permanente». Si, dès le lendemain, la remise des décorations avait été reportée à une date encore inconnue à ce jour, l'absence aux cérémonies a elle été maintenue. Le Premier Ministre en a été quitte pour représenter Emmanuel Macron. Certains, sur les réseaux sociaux, comme @Dragonred38, se sont déclarés pour le moins troublés par la chose :

Ça ne choque que moi que le président de la République ne soit pas présent pour ces commémorations et qu'il ne fasse aucun discours ?

#13Novembre

<https://twitter.com/Dragonred38/status/1062344511400091648>

De son côté, Donald Trump, fidèle à son image, a cru bon de choisir cette date pour attaquer une fois encore un homme avec qui il entretient visiblement des rapports «compliqués», pour employer l'expression consacrée depuis peu. Non sans avoir lourdement appuyé sur la cote de popularité de son hôte du dimanche précédent, il a fait référence aux USA venant à la rescousse des Français par deux fois au XX^e siècle et affirmé que «nul pays n'était plus nationaliste que la France». Il a même eu le front, pour ne pas dire le toupet, de citer Macron citant Trump :

.....MAKE FRANCE GREAT AGAIN!

<https://twitter.com/realDonaldTrump/status/1062333882610171907>

Une belle journée de recueillement et de sérénité... ■ EP

« Depuis 10 ans que j'exerce mes fonctions de maire. La Ministre la plus efficace et la plus pragmatique que j'ai eu la chance de rencontrer. »

a assuré, faute de typo incluse, **Jean-Charles Orsucci** dans un tweet du 11 novembre en parlant de Ségolène Royal. Les membres du gouvernement actuel ont sans nul doute apprécié l'esprit de bonne camaraderie qui anime le maire de Bonifacio, unique membre en Corse de la confrérie des élus LaRem. Marlène s'en remettra peut-être, mais certains assurent avoir entendu Jacqueline renifler. ■

« Nous essayons de «résister», comme disent les gens de gauche. Je déteste ce mot. Il ne faut pas résister, il faut inventer ! Résister c'est accepter la domination, alors qu'il faut renverser la situation ! »

Reçu sur le plateau du *Média* le 12 novembre, le philosophe **Bernard Stiegler** s'est essayé à la linguistique, voire à la novlangue. Si une définition aussi personnelle du verbe résister n'engendre pas franchement une adhésion immédiate, ne serait-ce qu'en se remémorant l'acceptation de la domination dont firent preuve entre autres Ribeddu, Scamaroni, Giusti et Mondoloni, elle ne doit peut-être pas surprendre outre mesure : évoquant les quatre braquages de banques qui lui valurent cinq ans de prison, Bernard Stiegler avait parlé naguère de « passage à l'acte accidentel ». Qu'en termes élégants... ■

OURSIN VIOLET

UN NO RICCIO DAY POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE

Photo DR

Pour les zinate, il faudra patienter encore un peu. Le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins a récemment encore rappelé la réglementation en vigueur en Corse pour la pêche de l'oursin, qui diffère de celle mise en œuvre dans les autres régions françaises de Méditerranée. Mais aussi de la politique de gestion sarde, jugée trop ambiguë par les défenseurs de l'environnement.

En Corse, «la pêche, la mise en vente, la vente et le colportage des oursins sont autorisés du 15 décembre au 15 avril» et non à compter du 1^{er} novembre comme c'est le cas en Occitanie ou Paca. Les quotas aussi diffèrent. Les amateurs continentaux peuvent prélever jusqu'à 4 douzaines d'oursins par pêcheur et «4 douzaines d'oursins par pêcheur et par jour avec un maximum de 10 douzaines d'oursins par navire et par jour, au-delà de deux personnes embarquées» pour une pêche pratiquée au moyen d'un navire de plaisance. En revanche, les pêcheurs de loisir corses «ne peuvent capturer et transporter plus de 3 douzaines d'oursins par personne» tandis que les professionnels sont tenus de respecter «un quota maximum de 500 douzaines d'oursins par bateau et par semaine» durant toute la saison de pêche.

Des contraintes auxquelles les prud'homies de pêcheurs de Corse ont fait plus que consentir. Elles les ont voulues, afin d'épargner la ressource. La préservation de l'oursin violet de Méditerranée, le *Paracentrotus lividus*, fait du reste l'objet de travaux de recherche-développement menés par l'Université de Corse et le CNRS au sein du laboratoire Stella Mare. L'enjeu est économique et écologique, car cet échinoderme joue un rôle de tout premier plan pour l'équilibre de l'ensemble des organismes - animaux ou végétaux - qui vivent au fond de de la mer. Cet herbivore est déterminant pour la régulation des algues ou des herbes marines, elles-mêmes essentielles pour le maintien d'autres espèces, notamment des poissons auprès desquels elles jouent le rôle de nurseries, pourvoyant à leur nourriture tout en leur fournissent un abri. Un déséquilibre - présence excessive ou raréfaction - dans la population d'oursins se répercute sur cet écosystème. Et la tendance en Méditerranée est plutôt, notamment du fait des activités humaines, à la diminution, voire à l'effondrement, des populations.

En Sardaigne, où le corail d'oursin entre dans la préparation de recettes diverses, la pêche est réglementée, surveillée et les infractions réprimées, les amendes infligées - en plus de la confiscation du matériel utilisé - atteignant couramment 4000€. Reste que si le contrôle se solde souvent par la remise en liberté des prises, il est d'autre cas où le dommage est irréversible. En août dernier, par exemple, la Guardia di finazi a interpellé 5 fraudeurs en possession de 112 bocaux de corail d'oursin, pour un total de plus de 30 kg, soit l'équivalent de 25000 exemplaires, prélevés en dehors des périodes autorisées.

Si la pêche, pour les amateurs comme pour les professionnels

sardes, est strictement encadrée, les règles sont moins rigoureuses qu'en Corse: les professionnels sardes opérant en bateau sont autorisés à pêcher 6 jours sur 7 et à prélever jusqu'à 2000 exemplaires par jour, soit un maximum autorisé de 1000 douzaines par semaine, le double de ce qui est permis à leurs homologues corses. Par ailleurs, pour ces derniers, qu'elle ait été bonne ou mauvaise, la saison s'arrête à la date fixée alors que les pêcheurs sardes peuvent se voir concéder une petite rallonge, comme ce fut le cas cette année encore: l'argument du mauvais temps et d'une durée de pêche réduite a conduit l'assesseur à l'Agriculture à consentir une prolongation de 15 jours. Par ailleurs, la période de pêche en Sardaigne a débuté dès le 15 novembre pour s'achever, en théorie du moins, le 15 avril. Autant de points qui agacent les associations pour l'environnement pour lesquelles la politique environnementale de la Région autonome sarde est très ambiguë sur cette question de la gestion du *Paracentrotus lividus*, entre un discours qui prône la sauvegarde et des mesures jugées trop laxistes, y compris par certains restaurateurs qui ont renoncé à mettre l'oursin à leur menu. Sur les réseaux sociaux, l'association QuiEtica a ainsi lancé une campagne #nessunricciosulpiatto et organisé pour le 15 novembre un webmov (un flash-mob sur le net), le No riccio day. Le mot d'ordre est simple: «laissons-les à la mer cette année, si nous voulons pouvoir en manger encore dans les années à venir». ■ EM

Sources: Sardinia Post, CRPMEM de Corse, la Nuova Sardegna, L'Unione sarda, QuiEtica, Regione sarda.

L'IMPORTANZA DEL RICCIO
nell'ecosistema marino

1: ACQUA PULITA
I ricci *paracentrotus lividus* sono sensibili agli inquinanti organici, pertanto sono degli ottimi indicatori della salubrità delle acque costiere.

2: GESTORI DELLE ALGHE
Sono tra i più efficienti erbivori marini. Sono definiti specie chiave perché determinano l'organizzazione delle comunità di macrofiti delle fasce intertidali e di basse e di preferenze alimentari e all'abbondanza, controllandone dinamica strutturale, diversità e complessità.

3: CIBO PER LE STELLE
Saranno, stelle marine, molluschi vari ed il regno granofito si cibano del riccio di mare.

4: GLI ADULTI PROTEGGONO I PICCOLI
I ricci hanno un comportamento gregario, vivono in gruppi dove gli adulti fanno da scudo contro i predatori per proteggere i più piccoli.

FONTE: ESPERIMENTI DI RIPOLAMENTO ATTIVO DEL RICCIO DI MARE PARACENTROTUS LIVIDUS (L. GRASSE, 1926) NEL SUD SARDEGNA, AMIRA ANGELICA CIGLIOLI

Campagna QuiEtica #nessunricciosulpiatto 2018-2019

HAUSSE DU PRIX DES CARBURANTS ET COÛT DE LA VIE

FLAMBÉE OU FEU DE



Logiquement, la grogne incarnée par les «gilets jaunes» a d'autant moins épargné la Corse qu'à l'augmentation générale du coût de la vie s'ajoutent des spécificités insulaires qui l'aggravent.



La hausse de la fiscalité énergétique comme élément déclencheur de la colère des citoyens? C'est ce qui semble se profiler sur les réseaux sociaux. Difficile toutefois de prévoir quelle en sera l'importance et la durée. Ce sont néanmoins quelques 80 personnes qui – via la mobilisation sur Facebook – se sont réunies le 11 novembre à Biguglia, au rond-point N°4, sur le parking Multari, afin de préparer la journée de manifestation des «gilets jaunes» du 17 pour la région bastiaise. Pour Julien Grandseigne, porte-parole local, c'est la lassitude des automobilistes et des consommateurs, leur sentiment d'être pris pour «des vaches à lait» – après des augmentations successives de taxes qui grèvent leur pouvoir d'achat – qui s'exprime. «Ce sentiment est fort en Corse, ajoute-t-il. Le taux de pauvreté est connu de tous, l'augmentation des taxes sur le carburant est la goutte d'eau qui fait déborder le vase: elle s'ajoute à la cherté globale de la vie dans l'île, à l'augmentation de la CSG, des prix du gaz, de l'électricité, etc., et crée un malaise largement visible sur nos pages Internet. Notre mouvement n'a rien à voir avec les revendications de quelque parti politique que ce soit, nous sommes indépendants et voulons le rester. C'est juste un ras-le-bol citoyen. Notre région est largement rurale. Il n'y a ni bus, ni métro, ni RER! Hors des villes, nous n'avons quasiment pas de transports en commun. La voiture nous est indispensable pour travailler, pour aller faire les courses, aller chez le médecin... C'est à l'État de nous apporter une alternative efficace. D'autant que nous avons une autre spécificité: chez nous, la hausse du prix des carburants n'est pas uniquement imputable au gouvernement. Il est chez nous 12 à 13 centimes plus cher que sur le continent alors que

PAILLE?



Photo Claire Giudici

Réunion de préparation le 11 novembre

L'INQUIÉTUDE DES TRANSPORTEURS

Chez les transporteurs aussi la colère monte. S'ils sont moins affectés par l'augmentation de la taxe sur les carburants qui est, pour ce qui les concerne – et comme pour toute entreprise dont le siège social se trouve dans l'Union Européenne – en partie compensée par un remboursement (voir encadré ci-dessous), ils sont néanmoins face à deux surcoûts qui viennent grever leurs entreprises, et dans ce domaine, c'est la CTC et plus particulièrement l'OTC qui est, selon eux, responsable: «*En Corse, le transport routier est plus cher parce que le réseau routier n'est pas adapté. On consomme davantage de carburant, on use davantage nos pneus, nos freins... Ça, déjà, ce n'est pas facile*, souligne Jean-Marie Maurizzi, président du Syndicat des transporteurs corses. *Puis il y a le fret entre Corse et continent, et là, alors qu'on parle sans arrêt de baisser le coût des transports, dans la réalité il augmente. Nos entreprises en souffrent et le consommateur en subit le contrecoup. On nous avait promis une baisse, on a fixé le tarif à 40€ le mètre linéaire, mais ce qu'on n'a pas prévu dans les budgets, c'est le surcoût de la « surcharge carburant » qui est variable d'un mois sur l'autre en fonction des évolutions du prix des produits pétroliers et qui était de 12,37% au mois de novembre. Elle vient s'ajouter au prix de la traversée. Auparavant, une somme de 39 M€ était prévue, dans le budget de l'Office des transports, pour la compenser. Avec la nouvelle mandature, cette ligne budgétaire a disparu. Maintenant, nous la répercutons sur nos clients, ce qui augmente la facture du transport et que le consommateur lambda retrouve au final dans ses achats... Mais ce n'est pas tout: alors que jusque-là seules les remorques payaient leur passage et que les tracteurs voyageaient gratuitement, on nous impose de payer leur aller-retour. Encore un surcoût. De 310€! Et là, comment voulez-vous que nous répercutions? Nous perdrons tous nos clients!*» Cette gratuité pour les tracteurs avait été pointée du doigt par la Chambre régionale des comptes qui en dénonçait le caractère illégal. Si l'Agence pour le développement économique de la Corse (Adec) a été chargée de plancher sur un dispositif alternatif, pour l'heure les transporteurs font leurs comptes, et ils ne sont pas bons. «*C'est la mort de nos entreprises. La concurrence arrive en Corse depuis le Continent mais aussi depuis l'Europe. Nous ne sommes plus compétitifs! Sauf que nous, c'est l'économie locale que nous faisons tourner, et ce sont des emplois locaux que nous créons! Nous avons demandé à Mme Borromei les raisons de ce changement, elle nous a affirmé que c'était l'État qui ne l'avait pas accepté. C'est faux! Il y a eu une erreur dans le financement du dispositif, qui devait être prévu dans le budget général de la CTC et non depuis l'enveloppe de continuité territoriale. C'est ce que la préfecture nous a indiqué par courrier il y a un an, le 22 novembre 2017. Depuis rien n'a changé...*» En juillet dernier, l'Assemblée de Corse s'est prononcée en faveur d'une baisse des prix pour le transport maritime du fret de près de 8% et d'une clause prévoyant que les compagnies candidates à la future délégation de service public (DSP) ne pourront pas, comme elles le font actuellement, répercuter la surtaxe du carburant sur les transporteurs routiers. Il faudra cela dit attendre la nouvelle délégation de service DSP, début octobre 2019. ■ CG

la TVA appliquée est de 13% au lieu de 20%. C'est selon nous la conséquence de la situation de quasi-monopole du groupe Rubis sur l'approvisionnement et la distribution par ses stations Vito. En lien avec nos amis du groupe «*Agissons contre la cherté des carburants en Corse*» qui ont lancé une pétition qui regroupe déjà près de 4400 signatures, nous nous insurgons aussi contre cet état de fait. Nous avons décidé d'agir et nous invitons chacun à se mobiliser à nos côtés, sans violence, dans le respect.»

Pour ce 17 novembre, outre des barrages routiers, un appel à ne pas consommer était lancé. Est-ce parce que le besoin de rouler en voiture prime sur la sensibilité écologique des participants à la réunion? «*Mais enfin, souffle une participante, son gilet jaune à la main, on taxe les carburants, on nous dit qu'il faut des voitures électriques alors qu'en Corse le courant provient majoritairement de centrales thermiques. Même les trains roulent au diesel! On a l'impression que dans cette affaire l'État met la charrue avant les bœufs. Il y a un peu de voitures électriques, elles sont chères, leur autonomie est trop faible pour nous qui habitons les villages. On va encore nous pénaliser? En cas de tempête de neige par exemple, nous n'avons pas d'électricité. On va la recharger comment la voiture? C'est juste un impôt de plus...*» ■ Claire GIUDICI

Les entreprises qui utilisent des véhicules routiers destinés au transport de marchandises et les exploitants de transport public routier en commun de voyageurs peuvent bénéficier, dans la mesure où leur siège social est établi sur le territoire de l'Union européenne et sur demande de leur part, sous certaines conditions, d'un remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur la base de leurs consommations totales de gazole.

Le taux de remboursement en euros par hectolitre de gazole était au premier semestre 2018 de **16,21€ pour la Corse** contre **19,45€ pour l'île de France** et **17,56€ pour les autres régions**. Pour le transport en commun de voyageurs, il était de **20,21€ pour la Corse**, **23,45€ pour l'île de France** et **21,56€ pour les autres régions**.

Sources : Bulletin officiel des douanes n° 7257 du 01/10/2018 et Bulletin officiel des douanes n° 7260 du 02/10/2018.

REPÈRES

POILUS CORSES

Ces voix qui ne se sont pas complètement tues

«**De la Grande Guerre** chacun sait les tranchées, les rats, la boue, les bombardements, les gaz et les assauts, la grande misère des «*poilus*», et leur long chemin vers une victoire douloureuse. Il a été beaucoup moins question du destin des prisonniers de guerre» observe l'historien Sébastien Ottavi. Cela dit, il existe un fonds exceptionnel, classé par l'Unesco au Registre de la mémoire du monde. Composé de captations sonores, notes, partitions et transcriptions phonétiques il a été produit entre 1915 et 1918 lors d'une grande enquête ethnolinguistique et musicologique menée dans des camps d'incarcération allemands, à l'initiative d'un linguiste, Wilhelm Albert Doegen. Des prisonniers russes, anglais, belges, français et italiens, des militaires des troupes coloniales des Indes et d'Afrique y ont participé. Parmi eux 9 poilus corses qui, précise Sébastien Ottavi «*ont été enregistrés dans différents camps, entre mars 1916 et février 1917. Ils sont relativement représentatifs des captifs de l'époque. Appartenant à des unités différentes, mais tous fantassins, la majorité a été capturée durant les premiers mois de la guerre, comme près de la moitié des prisonniers de l'armée française de 14-18*». Originaires de Balagne, de Bastia, de Castagniccia, de Corte, de Bonifacio, de la Rocca et de l'Alta Rocca, ils étaient issus de milieux professionnels très différents: militaire, agriculteur, éleveur, charretier, cocher, pâtissier, maître répétiteur. Huit ont été enregistrés, le neuvième a traduit certains chants corses en français. Ils s'appelaient Jean-Baptiste Quilichini, Jean Codaccioni, Vincent Orsatti, François Rasori, Carlo Anfriani, Jules Chiaramonti, Pierre Cesari, Jean Manuda et Dominique Mosconi. À la demande de la Direction du patrimoine de la Collectivité de Corse (CdC), l'université Humboldt de Berlin a confié une copie numérique de ces archives sur lesquelles, en association avec Sébastien Ottavi, le Service de la recherche et de l'inventaire a mené une étude. Dans le cadre du centenaire de l'armistice, la CdC présente sur son site web les résultats de ce travail, illustré d'extraits musicaux. Ce fonds documentaire fera prochainement l'objet d'un appel à projet avec le rectorat de Corse et le réseau Canopé et sera notamment proposé aux enseignants en histoire, en langue corse et en musique. ■ PMP



AJACCIO

Deux conventions signées avec la Caisse des dépôts

Signature, le 13 novembre à Ajaccio, de deux conventions entre la ville et la Caisse des dépôts/Banque des territoires, dont le directeur général, Eric Lombard, était en visite en Corse. Au nombre des 222 villes retenues dans le cadre du plan national «*Action cœur de ville*», la Ville d'Ajaccio a également intégré le dispositif «*Centre-ville de demain*» porté par la Caisse des dépôts. L'un des engagements formalisés porte sur le financement des études concernant la redynamisation commerciale de l'hyper-centre ajaccien en relation avec la création de la halle de marché sur la place Campinchi. Un soutien financier qui s'élève à 36 000 € pour 2018 et sera complété par un apport en expertise juridique et financière. Par ailleurs, Ajaccio a été parmi les 28 villes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt (Ami) lancé en 2016 par la Caisse des dépôts, en partenariat avec l'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie (Ademe) qui visait à accompagner les collectivités locales dans leur démarche de rénovation énergétique du patrimoine bâti. Aussi l'autre convention signée porte-t-elle sur un cofinancement et un accompagnement devant permettre d'établir un diagnostic énergétique pour les 30 bâtiments communaux les plus énergivores de la commune et d'effectuer une étude juridique et financière du montage nécessaire à la mise en œuvre d'un programme de travaux de rénovation énergétique. Pour ce faire, l'Ademe (qui met par ailleurs à disposition ses outils méthodologiques) et la Banque des territoires mobilisent respectivement, 25 000 € et 100 000 €. ■ PMP

138

points de collecte de textiles (130 bornes et 8 associations) en Corse pour 802 tonnes de textiles valorisées en 2017 indique le Syvdec qui entend densifier ce réseau, l'objectif étant de compter 1 borne pour 3 000 habitants sur toute la Corse.

4^e

place pour la Corse au classement des régions les plus consommatrices d'antibiotiques, selon le rapport 2017 de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

47 %

des personnes ont revu leur façon de sécuriser leurs données personnelles suite à des attaques récentes et 54 % se préoccupent davantage de leur protection qu'il y a un an, selon une enquête Ping Identity menée aux USA, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.



N° 01



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : « LA PUNTA »

FORME : Société à Responsabilité Limitée
SIÈGE SOCIAL : C/ MULTARI - Route d'Ortale - 20620 Biguglia

OBJET : La promotion immobilière, l'exécution des études juridiques, techniques et financières, la coordination des travaux, le pilotage, la maîtrise d'ouvrage déléguée, la gestion, la commercialisation et la construction de programmes immobiliers constituant en immeubles individuels ou collectifs ; l'acquisition et la gestion de toutes valeurs prises en participation, d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ; l'assistance en matière commerciale, technique, administrative et financière.

DURÉE : 99 années

EXERCICE SOCIAL : 31 Décembre

CAPITAL : 1.000 euros

GÉRANCE : Monsieur Joseph MULTARI, demeurant au 1 avenue Père Marc Aurele - 06100 NICE

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA.

Pour Avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OLETTA du 31/10/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : CALI PAYSAGES

Siège : Lieu-dit Croce, 20232 Oletta

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : Création et entretien de jardins, paysagiste, petits travaux de maçonnerie
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions en cas de pluralité d'associé, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Mathieu, Jean, René CAPDEVILLE, demeurant 21 Rue de Turricoli, Lotissement n° 1, 20137 Porto-Vecchio
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 03

FJPN

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de l'Ospedale
Alzeto di Tenda
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 8 novembre 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : FJPN

Siège social : Route de l'Ospedale, Alzeto di Tenda, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location nue ou en meublé, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question,

Durée de la Société : 90 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur PEREZ Frédéric Sébastien Auguste

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. en date à STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO du 07-11-2018, il a été constitué la Sas par Actions Simplifiée suivante : **Dénomination : Sas LES CLEFS DU SOLEIL** Capital social : 3000 € entièrement libéré **Siège social :** 5469 Monte di Marina CONCA, 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO **Objet :** Organisation et location de services multiples, conciergerie, linge, partenariats. Assistance marketing aux propriétaires à la location. Communication et organisation matérielle et logistique d'événementiels [réception, séminaires, inaugurations, ...] dans le cadre de prestations de services à des professionnels ou à des particuliers Les activités d'apport d'affaires. La réalisation de toutes études, projets et créations, à vocation financières, économiques et techniques ; pour toutes les entreprises de création, d'aménagement, de maintenance. La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, réseau de distribution se rapportant à ces activités spécifiques. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Agrément : toute cession d'actions à un tiers à la société est soumise à l'agrément de la collectivité des actionnaires à l'unanimité. **Durée :** 99 ans. **Présidence** Mme ZAJAC Marianne demeurant 5469 Monte di Marina CONCA, 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO **Immatriculation :** Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La Présidence.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Florent du 18/10/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

BELAROUCHI INVESTISSEMENT

Siège social : Lieu-dit Santa Maria, 20217 St-Florent

Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Walid BELAROUCHI, demeurant Lieu-dit Citaja, Rue Sainte Catherine, 20217 St-Florent

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : SAS " EJ2 PRO "

Siège : 149 Lotissement l'Orangerie - 20290 Lucciana

Objet : Tous travaux de plomberie, de peinture, la fourniture et la pose de plaque de plâtre, de carrelage et de parquet, la maçonnerie générale

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Président : Monsieur Jimmy BOUFFLET demeurant 549 Strada di U Golu - Casamozza - 20290 Lucciana

Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : DAMP

Siège social : Résidence Impériale, Villa A1, 20600 Bastia

Objet : La société a pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et de biens immobiliers et de locaux commerciaux.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années

Capital : 200 Euros

Apports en numéraire : 200 Euros

Gérance : Mme GIULIANI Dorothée, Résidence Impériale, Villa A1, 20600 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 08

SOLEDIGIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07-11-2018, fait à Borgo, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DÉNOMINATION : SOLEDIGIO

SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit Strada Vecchia, 20290 Borgo

OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger :

L'exploitation, la construction, la gestion de toutes activités dans le domaine des énergies renouvelables, notamment de type photovoltaïque.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 500 (cinq cent euros) entièrement libéré

PRESIDENT : Monsieur Castrenze DI MAGGIO né le 18 Décembre 1965 à BASTIA demeurant lieu-dit Elbitrone, Cardettu, 20253 Patrimonio, de nationalité française pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaire aux comptes.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Florent du 18/10/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

BELAROUCHI TERRASSEMENT

Siège social : Lieu-dit Santa Maria, 20217 St-Florent

Objet social : Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 30.000 euros

Gérance : M. Abdelsam BELAROUCHI, demeurant Route Sainte Catherine, 20217 St-Florent, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Creation de la sasu: **Corsica Criaturi 3D**, Ld Lena, hameau de Suarrichio 20172 Vera. **Sigle : CC 3D**. **Cap. :** 500euros. **Obj. :** conception assistée par ordinateur. **Pdt: Pascal Zaid**, Ld Lena, hameau de Suarrichio 20172 Vera. 99 ans au rcs d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

« Suivant acte sous seing privé en date du 25/10/2018, il a été constitué la Société suivante :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **IMMO SUD EST**
Capital social : 1.000,00 euros divisé en 100 parts de 10,00 euros chacune et numérotées de 1 à 100

Siège social : Boite Postale 44, 20243 Prunelli Di Fiumorbo

Objet social : Acquisition gestion et plus généralement l'exploitation par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers a quelque endroit qu'ils se trouvent situés. La prise de participation dans toutes sociétés, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre des sociétés.

Gérant : Monsieur **François Barthélemy GRIMALDI**

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés. L'agrément est de la compétence de la gérance. »

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 06/11/2018, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **CCJ**

Objet social : Maçonnerie générale, gros œuvre et second œuvre du bâtiment

Siège social : Résidence Campo Felice - Aregno

Capital : 2.000 €. **Durée :** 70 ans.

R.C.S : Bastia

Président : **Tiago José CERQUEIRA RATO** demeurant Résidence Campo Felice à Aregno [Haute-Corse] ;

Directeur Général : **Joao Carlos CERQUEIRA RATO** demeurant Lieu-dit Les Collines, Résidence A Casa Alegru à Calvi [Haute-Corse]

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARBUCCIA du 01/11/2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

LES ECURIES DE LA VALLEE

Siège social : Lieu-dit Campo Al Muro, 20133 Carbuccia

Objet social : Pension équestre, Poney club, Elevage d'animaux, Randonnées et enseignement équestres.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Mme **Mélanie, Françoise NATALI** (épouse BRÉCHET), demeurant Lieu-dit Campo Al Muro, 20133 Carbuccia, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 31/10/2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **S.L. IMMOBILIER**

Siège : 6 Avenue Beverini, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Agence immobilière

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Mme **Delphine, Marguerite GRIMALDI**, demeurant 29 boulevard Fred Scamaroni, 20000 Ajaccio

Directrice générale : Mme **Sophie, Michelle, Géraldine CARPENTIER** (veuve ROLLAND) demeurant 4 Cours Grandval, 20000 Ajaccio

Directrice Générale Déléguée : Mme **Laetitia, Janie, Dominique AÏQUI-SINI**, demeurant Résidence les Collines du Salario, Immeuble l'Aventin, Bâtiment B2, 20000 Ajaccio

La **Société sera immatriculée** au R.C.S. d'AJACCIO

Pour avis, La Présidente.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à AJACCIO en date du 05/11/2018, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **HARMONIA CM,**

Siège social : Centre commercial Saint Joseph - BP 588, Ajaccio (Corse) - 20090 Ajaccio Cedex.

Objet : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'achat, échange, apport ou autrement

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d' Ajaccio.

Capital fixe de 1000 euros

Gérance : Monsieur **Emmanuel ROMEI**, demeurant Résidence les Genets d'Alzo, Bât.3, 20090, Ajaccio (Corse),

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/09/2018, il a été constituée une SASU dénommée :

GROSSE PROD

Siège social : Village de mezzana, 20230 Poggio Mezzana

Capital : 1.000 €

Objet : La création, la réalisation et la production de spectacles [scène et audiovisuel] ; la prestation de services et productions audiovisuelles, le consulting, la formation, l'organisation d'événements ; la conception, la fabrication, la promotion, la distribution et la vente de tous produits dérivés d'œuvres de l'esprit sous toutes formes, l'exploitation de produits de merchandising.

Président : Mme **FURNON Marie-Madeleine** 31 avenue parmentier, 75011 PARIS
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

EQUIPEMENTS INSULAIRES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social :

2, Rue Luce de Casabianca
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 3 novembre 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

EQUIPEMENTS INSULAIRES

Siège social : 2 Rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia

Objet social : Achats, ventes, installations de mobiliers urbains, de panneaux de signalisation, travaux et marquage routier, équipement de terrains sportifs et petite maçonnerie se rapportant à l'objet principal

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1500 euros

Gérance : **François LEONETTI** demeurant U Pianu, 20225 Muro

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à Ajaccio en date du 09/11/2018, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : « LILA »,

SIEGE SOCIAL : 2 rue Sergent Casalonga, Ajaccio (Corse)

OBJET : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâti, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société ; L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ; La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ; Le cas échéant, la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la Société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : **BASTIEN CASASOPRANA**, demeurant 2 rue Sergent Casalonga, 20000 Ajaccio (Corse).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,
Le gérant.

LES REMPARTS

Société Civile Immobilière

Au capital de 21.000 euros

Siège social : 2 Rue Borgo

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 08 novembre 2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **LES REMPARTS**

Siège social : 2 Rue Borgo - 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 21.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur **Julien, Joseph, Gérard FADDA** demeurant Casetta Bianca - 20137 Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MONTICELLO en date du 20 Octobre 2018, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **AVIMMO,**

SIEGE SOCIAL : Lotissement Castelacciu, Immeuble Ferrandini, MONTICELLO [Haute-Corse]

OBJET : L'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, la gestion par location ou autrement et la mise en valeur de tous immeubles et biens immobiliers.

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 Euros

GERANCE : Madame **Anne CANIONI**, demeurant Immeuble REGINELLA, CALVI - Madame **Virginie CANIONI**, demeurant 1, rue Blasini, L'ILE-ROUSSE

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 21

2C 2G

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 14 rue Napoléon
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 12 novembre 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Sigle : GUSTO GIUSTO

Dénomination : 2C 2G

Siège : 14 rue Napoléon, 20200 BASTIA

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Alimentation Générale, petite restauration. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur **Cédric CERUTTI**, demeurant Immeuble le PALAZZO II - Route de Saint André - 20620 BIGUGLIA La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 22

RONDINAJA

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 5000 Euros
Siège social : 9, rue Davin
20000 Ajaccio

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. à AJACCIO du 12 novembre 2018, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : RONDINAJA

SIEGE SOCIAL : 9, rue Davin - Ajaccio (Corse du Sud)

OBJET : La société a pour objet la réalisation et l'exploitation de résidences hôtelières avec services et conciergerie

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 5000 Euros divisé en 50 parts sociales de 100 Euros chacune

APPORTS : Exclusivement numéraire

GERANCE : Est nommé Gérant de la société pour une durée illimitée Monsieur **Olivier BERTHOLLE**, demeurant à AJACCIO [20000] 9, rue Davin.

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18.09.2018 à AJACCIO, il a été constitué une SAS dénommée **LAUZA**. **SIEGE SOCIAL** : AJACCIO [20000] 2 rue Général Sebastiani. **OBJET** : Transport de voyageurs par taxis. Exploitation de véhicules de transport avec chauffeur (VTC). Locations de tous types de véhicules motorisés. Activité de conciergerie privée. **DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO. **CAPITAL** : 1500euros. **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **CESSIONS D' ACTIONS** : Librement cessible entre actionnaires uniquement. **PREsIDENT** : Mme **Sylvia GAMBOTTI**, demeurant à AJACCIO [20000] 2 rue Génera Sebastiani.

Pour avis.

N° 24

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 12 novembre 2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée désignée "Ecurie CLG Ranch Corse", société régie notamment par les articles L.223.1 et suivants du Code de commerce.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles par l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime, et plus particulièrement l'exploitation d'un Centre équestre.

Siège social : Route de Vico, 20118 VICO. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en numéraire : 2.000€ **Capital social** : 2.000€, divisé en 200 parts sociales de 10€ chacune.

Gérant : Madame **Floriane, Stéphanie DE BERMOND DE VACHERES**, née le 19 mars 1977 à Bastia (Haute Corse), de nationalité française, domiciliée à route de Vico, 20118 VICO.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires des parts sociales, en cas de pluralité d'actionnaires, sauf entre associés, ascendants ou descendants de ceux-ci, même si l'ascendant ou descendant n'est pas associé.

Cet agrément est donné par la collectivité des associés se prononçant à la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Chaque part sociale donne droit à une voix.

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 05/11/2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PONTE LONGU

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 200 euros

SIEGE : Lieudit 3 Eucalyptus, D81, Temuli, 20118 COGGIA

OBJET : La Conception et le Développement de logiciels, la création et la vente de contenus multimédias, la distribution de matériel électronique et informatique, la formation,

L'exploitation de sites internet, la vente d'espaces et de liens publicitaires associés à ces sites ainsi que la vente de données commerciales,

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts.

Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux

PREsIDENT : Monsieur **Vincent, Marc, Jean-Baptiste, Joseph PAOLI**, demeurant au 65, cours Napoléon, à AJACCIO [20000], né le 03/03/1981 à MARSEILLE, de nationalité française,

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Borgo, du 17/10/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SCI

Dénomination sociale : FMA

Siège social : 8 Lotissement de Mormorana, Allée des Lauriers Roses, 20290 BORGIO

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. **Antoine, François ALBERTINI**, demeurant 8 Lotissement de Mormorana, Allée des Lauriers Roses, 20290 Borgo et M. **Jean-Baptiste ALBERTINI**, demeurant Route du Village, 2090 Lucciana

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis en cas de cession à des tiers étrangers, l'agrément doit être obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia

Pour avis,
La Gérance.

N° 27

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/10/2018, il a été constitué une Société en Nom Collectif ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : U PAESE

Objet social : L'activité de vente de tabacs, vente de journaux, diffusion de presse, gérance de débits de tabacs et la diffusion en tant que détaillant des jeux de hasard commercialisés par la Française des jeux, confiserie, papeterie, librairie, vente multimédias et téléphonie, carterie, souvenirs. La Société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble de ces activités.

Siège social : Résidence Saint Andrée, Route Impériale, Paese Novu, 20600 Bastia.

Capital : 1000 €

Durée : 50 ans

Gérant et associé en nom : M. **CALISTI Jean-Michel**, demeurant Route Impériale, Subigna, 20600 Bastia

Associés en nom : Mme **LEONCINI Laurence**, demeurant Parc Monceau, Quartier Paratojo, 20200 Bastia

- M. **BOUSQUET Jean-Marie**, demeurant 29 chemin de l'Annonciade, 20200 Bastia

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 28

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 22/10/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

MCF MACONNERIE

Siège social : Aghja del Fornu, Route de Piccovaggia, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Maçonnerie générale

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : **Mohammed BOUAUIN**, demeurant 38 lotissement Turruciolì, 20137 porto-vecchio, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 29

**SCP MATIVET-SUZZONI**

7 Cours Napoléon

BP 317

20177 Ajaccio Cedex 1

Suivant acte reçu par Maître Pierre-Dominique SUZZONI, notaire à AJACCIO, le 09/11/2018, en cours de publication au Service de la Publicité foncière d'AJACCIO, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : JTSALA

Siège : Bottaccina, Lieudit Favale, 20129 Bastelicaccia

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition, l'administration, la propriété, la mise en valeur, la gestion et la jouissance des biens immobiliers, dans les conditions définies ci-après, pour éviter les aléas de l'indivision. De manière exceptionnelle et dans une optique de gestion patrimoniale, leur vente ou échange.

La conclusion de baux ou toutes autres conventions d'occupation onéreuse ou gratuite aux associés ou à des tiers. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : 172.000 euros

Apports en numéraire : 2.000 euros

Apports en nature : d'un immeuble sis à BASTELICACCIA [20129] Lieudit favale cadastré section C N°s 1913 et 1918.

Cet immeuble est évalué à la somme nette de 172.000,00 euros.

Gérant : Monsieur **Jean Toussaint TIRROLONI**, époux de Madame Sandra, Paule BERING, demeurant à BASTELICACCIA [20129], Lieu-dit FAVALE Bottaccina. **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO

Pour avis et mention, Le notaire.



N° 30

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 23/10/2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : COFFEE SHOP AJACCIO

Siège social : 6 Rue François Pietri, résidence Prince Impérial, AJACCIO [Corse]

Objet : - Vente de boissons et produits alimentaires, salon de thé, café, restauration rapide, à emporter ou consommer sur place, sous l'enseigne **COLOMBUS CAFE & CO**.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 5000 euros

Gérance : Monsieur **Fabrice CARTA**, demeurant Résidence Prince Impérial, 6 Rue François Pietri, AJACCIO [Corse],

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO,

Pour avis, Le gérant.

MODIFICATION GERANT

N° 31

Forum du Vazzio

BP 20974 - 20700 Ajaccio Cedex 9

BAILLONACCI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Cantu di Mare
Route de Porto Pollo, 20113 Olmeto
840693931 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Thomas, Fabrice BAILLET de ses fonctions de gérant à compter, rétroactivement du 1er juin 2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Thomas, Fabrice BAILLET a été supprimée.

Pour avis, La Gérance.

N° 32

MARE E SOLE

SARL au capital de 2000 euros
Siège social : Rue de la République
20130 Cargèse-529565335 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Marion, Monique, Juliette TAILLANDIER de ses fonctions de gérante à compter du 01/10/2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Les fonctions de M. Nicolas LECA sont maintenues. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Madame Marion, Monique, Juliette TAILLANDIER a été supprimée.

Pour avis, La Gérance.

N° 33

BUREAUTIQUE 2A

SARL au capital de 62622,00 Euros
Immeuble Les Mouettes
20137 Porto-Vecchio
404011272 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/10/2018 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Olivier GOGÉON, demeurant Quai Syracuse, 20137 PORTO-VECCHIO en qualité de nouveau Gérant, à compter du 01/10/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean-Claude NURY, Gérant démissionnaire, et Monsieur Jean-François GOGÉON, Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 34

IDEMAT

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique au capital de 100 €
Siège : 1 rue Pino, 20200 Bastia
825361439 RCS de Bastia

Par décision du président du 07/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/05/2018 au **Rue Paratojo, Résidence le Phare, 20200 BASTIA**. Mention au RCS de BASTIA.

N° 35

VILLAGE DES ISLES

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique au capital de 1.000 €
Siège social : 10 Rue du Faubourg
Montmartre, 75009 Paris
843 395 740 R.C.S. Paris

Suivant procès-verbal en date du 5 novembre 2018, le président a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : **Le Village des Isles, 20230 TAGLIO-ISOLACCIO**. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le Président est la société SODISTOUR, SA ayant son siège social 10 rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS, immatriculée sous le numéro 338 234 891. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Le Président.

N° 36

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL DANS LE DÉPARTEMENT

Par procès Verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 18 novembre 2016 La **SASU KYRN**, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1000 euros, siège social DOMAINE PUNTONU, SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO 20144 ZONZA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 811 314 103 a transféré son siège social comme suit : **Capu di Porcariccia, San Gavino Plage, 20170 San Gavino de Carbin**. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Pour avis, le Président, Henri Ettori.

N° 37

SAS « R&M »

Société par Actions Simplifiée
de 1000 Euros
Siège social : 26 Rue Jean Jaurès
20100 Sartène
RCS : 828 024 661

Par assemblée générale extraordinaire du 30 Septembre 2018, les associés de la société S.A.S « **R&M** » décident de transférer le siège social primitivement fixé : 26 rue Jean Jaurès - 20100 Sartène à : **Rte Nationale - 40 U Farrandu - 20100 Sartène** à compter du 1ER OCTOBRE 2018.

Pour avis,

N° 38

LAUNDRY'TECH

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Hameau de Mandriale
20200 Santa Maria di Lota
537 445 595 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 8 novembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LAUNDRY'TECH a décidé de transférer le siège social du "Hameau de MANDRIALE, 20200 SANTA MARIA DI LOTA" au "**lieu dit STRADA VECCHIA - 20290 BORGIO**" à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 39

SARL PAO.PRO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 318.000 €
Siège social :
Rond Point de Vigna Majo
20110 Propriano
829 170 232 00013 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 25 Octobre 2018

MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 25/10/2018, il a été décidé de modifier le siège social à compter du 25/10/2018 le siège social est fixé : **Route du Casino - VIGNA MAJO - 20110 PROPRIANO**

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

La Gérance.

N° 40

Sarl Effer V Sens

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 €
Immeuble Le Monte Cinto
Avenue Du Docteur Del Pellegrino
20090 Ajaccio
(Corse du Sud)
R.C.S. Ajaccio 752 944 033

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 29 Octobre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de :

- De modifier l'article 4 des statuts (Siège social) ainsi qu'il suit :

* **Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Immeuble Monte Cinto rue du Docteur del Pellegrino - 20090 AJACCIO (Corse du Sud)

* **Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à **Lotissement Saint Pierre de Caro, allée des Acacias 20 167 Sarrola-Carcopino (Corse du Sud)**
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis, le Gérant.

N° 41

WEYTH INVEST

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.200 Euros
Siège social : Résidence ALTA VISTA
BT B - Rue Paratojo - 20200 Bastia
R.C.S : Bastia 531 578 649

Aux termes de la décision de l'associé unique du 31 Octobre 2018, il résulte que le siège social de la société a été transféré à **Résidence CALA VITA, Bâtiment A, 65 Route du cap, PIETRANERA, 20200 SAN MARTINO DI LOTA**, à compter du 31 Octobre 2018.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 42

Dénomination sociale :

KALLISERVICES

Forme : SAS,
Siège social :
Centre Commercial Rive Droite
20620 Biguglia
Capital social : 10.000 euros
Numéro SIREN 50910992200013
RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Par décision en date du 1er septembre 2018, le président a décidé de transférer à compter du 1er septembre 2018 le siège social qui était à Maison du Parc Technologique - 20600 Furiani à l'adresse suivante : **Centre Commercial Rive Droite - 20620 BIGUGLIA**. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 43

S.A.S L'APPART

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 €
Immeuble San Antone
route de l'Ospedale
20137 Porto- Vecchio

AVIS DE PUBLICITE DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 12 Novembre 2018

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 12 Novembre 2018, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 12 Novembre 2018.

En conséquence, l'article "2" des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

ARTICLE 2 - OBJET

La société a pour objet :

La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de tout commerce de coiffure

Nouvelle mention :

ARTICLE 2 - OBJET

LA SOCIETE A POUR OBJET :

La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de tout commerce de coiffure, barbier, prothésiste ongulaire.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 44

CORS DISCOUNT

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Campo Mélo
ZI Tragone, 20620 Biguglia
804590107 RCS Bastia

L'AGE du 12/10/2018 a modifié l'objet social qui devient : Transport public routier de marchandises au transport national et international conformément aux dispositions du décret du 30 aout 1999 N°99/752 à compter de ce jour. Dépôt au RCS de BASTIA.

MATTEI IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3000.00 €
Siège social : Maison 42 Ter
20224 Corscia-818371817 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 24 octobre 2018, il résulte que :
- **L'objet social de la société** a été étendu, à compter du 24/10/2018, aux activités suivantes :
- de syndic de copropriété ;
- de conseils en patrimoine ;
- d'estimations et expertises immobilières et foncières ;
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

Johan Corse

SCI au capital de 500.000,00 euros
3 Sente de l'Etang de la Barre
77120 Mauperthuis
827811704 RCS Meaux

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 Juillet 2018, il a été pris acte de transférer le siège social de la société au lieu dit Morticcione, 20137 LECCI et de transformer la société en SARL sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 22 Juillet 2018. La dénomination de la société, son capital, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés. **Président** : Mr MUNIER Eric 22 allée Marwan Barghouti, 94460 VALENTON, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

WEBZINE

SARL au capital de 147.066 euros
Siège social : 12 rue Général Fiorella
20000 Ajaccio-438864894 RCS Ajaccio

Par Acte Unanime des Associés du 25/10/2018, il a été décidé :
- de **transformer la société** en Société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau
- de **nommer Président** M. Sébastien SIMONI, demeurant résidence les Aloès Bâtiment B, 20000 Ajaccio
- de **nommer Directeur Général** M. Jérôme PIETRI demeurant Quartier Catasella, 20121 Salice et M. Dominique SIACCI demeurant Résidence Genêts, d'Alzo, bâtiment 2, 20000 Ajaccio
- de **modifier la dénomination** sociale par **GoodBarber**
- d'**ajouter à l'objet social** « l'offre et la commercialisation de services d'assistance logistique, technique, managériale et commerciale de toutes natures permettant de favoriser la création et le développement d'entreprises nouvelles notamment dans les secteurs de la haute technologie du numérique de l'informatique et des télécommunications ; tous conseils et assistance aux dites entreprises dans le cadre de leur développement ; la mise à disposition de locaux équipés permettant aux entreprises nouvelles de disposer d'une base stable dans des conditions économiques optimales pour de jeunes entreprises dans un environnement technique adapté ; la mutualisation de services généraux »
Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS d'AJACCIO.

SCI G S M

SCI au capital de 247.119,86 euros
Siège social : 106 rue Jean Jaurès
77440 Lizy Sur Ourcq
Rcs 401 651 526 Meaux

L'AGE du 17/04/2017 a décidé de - transférer le siège social au **Villa Perelli - Maison de la Plage, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI**. **Durée de la société** : jusqu'au 20/07/2094 **Objet** : La propriété, l'administration la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, bâtiments, biens et droits immobiliers et toutes opérations financières.

- **nommer en qualité de Gérant** M Romain-Manuel BOUCHIER, Maison de la Place, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI en remplacement de M. le professeur Guy BOUCHIER, décédé.
- **donné quitus de sa gestion** à M. le professeur Guy BOUCHIER - donné quitus à M Romain-Manuel BOUCHIER pour la bonne exécution des mandats et procurations qui lui ont été confiés pour la réalisation des opérations immobilières pour le compte de la société à LEVALLOIS-PERRET [92300] et à VENZOLASCA [20230]. Radiation du RCS de MEAUX et immatriculation au RCS de BASTIA.

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par procès Verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 18 novembre 2016 La **SASU KYRN**, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1000 euros, siège social DOMAINE PUNTONU, SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, 20144 ZONZA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 811 314 103 a modifié l'objet social de la société, avec effet rétroactif au jour de l'acquisition de la personnalité morale (07/05/2015)

Ancien objet social : Propriété par voie d'acquisition, souscription, apport ou autrement de tous droits sociaux, de toutes valeurs mobilières cotées ou non, dans toutes sociétés quelque soit leur activité, la gestion de titres et valeurs mobilières.

Nouvel objet social : Mise en relation entre vendeurs et acheteurs de tous biens ou services, le conseil, l'entremise, la constitution de dossiers administratifs, commerciaux, techniques, publicitaires, la gestion et le mandat d'affaires L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence et le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio

Pour avis et mention,
Le président Henri Ettori.

SCI G S M

SARL au capital de 247.119,86€
Siège social : Villa Perelli
Maison de la Plage
20230 Santa Lucia di Moriani
RCS 401 651 526 Bastia.

L'AGE du 14/05/2018 a transformé la société en SASU, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 14/05/2018, a nommé Président M BOUCHIER ROMAIN-MANUEL, Maison de la Plage, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI et à ajouter comme noms commerciaux et enseignes : Monsieur Romain BOUCHIER, Coeur de Pierre, Financière de Vezolasca et Santa Lucia Holding.
Le reste demeure inchangé. Mention au RCS de BASTIA.

S.A.S. DEF IMMO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Résidence Artois, Bâtiment A
Boulevard Benoit Danesi
20200 Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 Janvier 2018, il résulte :
La collectivité des associés de la Société S.A.S DEF IMMO a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 02 Janvier 2018.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à 1 000 Euros. Il est divisé en 100 parts sociales, de 10 euros chacune.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 1000 Euros. Il est divisé en 100 parts sociales, de 10 euros chacune entièrement libérées.

Forme**Ancienne mention :**

Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention :

Société par actions simplifiée

Administration**Anciennes mentions :**

Le gérant de la société est : Mlle MOUALEK Cynthia. Etat civil : Né le 14 Novembre 1982 en ESSONE (91), en FRANCE, de nationalité Française, majeur.

Régime matrimonial :

Célibataire (régime non modifié depuis ainsi qu'elle le déclare).

Adresse : Residence Artois, Bâtiment A, Boulevard Benoit Danesi, 20200 Bastia

Nouvelles mentions :

Mlle MOUALEK Cynthia
Etat civil : Né le 14 Novembre 1982 en ESSONE (91), en FRANCE, de nationalité Française, majeur.

Régime matrimonial :

Célibataire (régime non modifié depuis ainsi qu'elle le déclare).

Adresse : Residence Artois, Bâtiment A, Boulevard Benoit Danesi, 20200 Bastia

Pour avis,

A P PLAGE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €uros
Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon, Route des Cèdres
20000 Ajaccio
RCS : Ajaccio 532 478 039

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 07 novembre 2018,

Les associés ont décidé la modification de la dénomination sociale de la société qui devient « **LA PLAGE** ». Par conséquent l'article 3 des statuts est modifié : **Rédaction initiale** : la société a comme dénomination sociale « AP PLAGE »

Nouvelle rédaction : la société a comme dénomination sociale « LA PLAGE »
Les formalités liées à cette modification seront effectuées au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Antony PERRINO, gérant.

Forum du Vazzio

CS 90009
20700 Ajaccio Cedex 9
Ancienne dénomination : ART' CAD
Nouvelle dénomination : MAQUIS BELLA

VISTA F.L.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Ancien Siège social :
8, rue du Général de Gaulle
20110 Propriano
Nouveau Siège Social :
Château D'if - 20110 Propriano
413 150 186 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 28 septembre 2018, l'associée unique a décidé : - de remplacer à compter du 28 septembre 2018 la dénomination sociale "ART' CAD" par "MAQUIS BELLA VISTA F.L." et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. - de modifier l'objet social qui sera désormais l'exercice d'activités de la location de tous appartements meublés et résidence de tourisme et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. - de transférer le siège social du 8, rue du Général De Gaulle, 20110 PROPRIANO au **Château d'if, 20110 PROPRIANO** à compter du 28 septembre 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE "FIRST"

SCI au capital de 300,00 Euros
Siège social à Porto-Vecchio
[20137], Baccaggio
RCS Ajaccio 830 514 832

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2018, il a été :

- Pris acte à effet du 8 novembre 2018 de la démission de Monsieur Jacques Jules Joseph PUGLIESI et Monsieur Pierre-Olivier FILIPPI, de leurs fonctions de gérant ;

- décidé du maintien en qualité de seul gérant de Madame Mélanie FILIPPI, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], Baccaggio, né à PORTO-VECCHIO [20137], le 30 août 1979,

- décidé de transformer la société civile immobilière en société à responsabilité limitée sans création d'une nouvelle personne morale. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis. Le Gérant.

MODIFICATIONS

Par AGE du 27-09-2018 de la société **C.R.P.**, SAS au capital de 1.000 €, siège Lieudit Santuario 8 Lotissement Colomba, 20110 Viggianello, 818 466 807 RCS AJACCIO, il a été décidé - de nommer en qualité de Directeur Général M. Simon LUCCHINI Dt Casa a Sulana - 020116 ZERUBIA. - de transférer le siège au **12, Quartier Bartaccia, 20110 PROPRIANO**. - de changer la dénomination en **VALINCO ETANCHEITE**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 56

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

2C Plac [SAS]

Act. Route de la Marana

Rés. Les Flamands Roses, 20290 Borgo

Activité : Second oeuvre - Plaquiste

RCS Bastia : B 800 679 110, 2014 B 124

Date de cessation des paiements :

06/11/2018

Madataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

[Me Bernard ROUSSEL]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du **Madataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La Selarl Me Nicole Casanova,

Greffier.

N° 57

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :

Ortiporio Construction [SARL]

Ortiporio Village, 20290 Ortiporio

Activité : Maçonnerie générale et gros

oeuvre du bâtiment

RCS Bastia : B 529 444 929, 2011 B 21

Liquidateur :

SELARL BRMJ

[Me Bernard ROUSSEL]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Pour Extrait,

La Selarl Me Nicole Casanova,

Greffier.

N° 58

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Rossi René,

1, rue Notre Dame La Citadelle

Place du Donjon, "Terranova"

20200 Bastia

Activité : Snack, petite et grande restauration...

RCS Bastia : A 510 448 301, 2009 A 49

[Radié]

Date de cessation des paiements :

23/05/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ

[Me Bernard ROUSSEL]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La Selarl Me Nicole Casanova, Greffier.

N° 59

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Balagne Cycles [SARL]

15, Bis Avenue Paul Doumer

20220 l'Île-Rousse

Activité : Commerce et réparation de cycles

RCS Bastia : B 490 290 244, 2006 B 210

Date de cessation des paiements :

06/11/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ

[Me Bernard ROUSSEL]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La Selarl Me Nicole Casanova,

Greffier.

N° 60

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de :

Benhaddou Rachid

Né le 10/06/1986 à Jnane Louta

[Maroc]

Domicilié : Bât. C21, Les Amandiers, Lu-

pino, Cité Aurore, 20600 Bastia

Non inscrit au RCS de Bastia

RM N°791 187 495 [143.13.2B]

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova,

Greffier.

N° 61

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Albertini Espaces Verts & Rénovation

[SARL]

"Albertini Piscines et Spas"

ZI de Cantone, Lot N°10

20260 Calvi

Activité : Autres travaux de finition -

Piscines et spas

RCS Bastia : B 440 781 433, 2005 B 702

Date de cessation des paiements :

06/05/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ

[Me Bernard ROUSSEL]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La Selarl Me Nicole Casanova,

Greffier.

N° 62

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

Antoniotti André

Ld Panconi Sottani, Plaine

20290 Lucciana

Activité : Transports publics de voya-

geurs "Antoniotti Frères"

RCS Bastia : A 497 010 769, 70 A 76

Date de cessation des paiements :

06/11/2018

Madataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

[Me Bernard ROUSSEL]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du **Madataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La Selarl Me Nicole Casanova,

Greffier.

N° 63

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :

Construction Ingenierie Maintenance

"CIM" [SAS]

5, rue Notre Dame de Lourdes

20200 Bastia

Activité : Travaux de construction de

bâtiments et génie civil

RCS Bastia : B 828 272 500, 2017 B 218

Liquidateur :

SELARL BRMJ

[Me Bernard ROUSSEL]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Pour Extrait,

La Selarl Me Nicole Casanova,

Greffier.

N° 64

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de :

Navarro Flores Chiara Clara Diane

Née le 14/10/1993 à Bastia

[Haute-Corse]

Domiciliée actuellement : Chez Mme

Véronique Meynard

16 Impasse Jules Verne,

13111 Coudoux

Non inscrit au RCS de Bastia

Gérante de la SARL Evaluation Projet

Bâtiment "EPG"

Construction de Biens immobiliers -

Maçonnerie générale

Imm. San Francescu, Ave Santa Maria,

Chez SCI Pierrot de la Lune, 20260 Calvi

RCS Bastia : B 790 987 317 - 2013 B 63

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova,

Greffier.

N° 65

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/11/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a **Ar-rêté le Plan de Redressement** de :

Bourtoul Patrick, Jean, Christophe

"A Siesta" Plage de la Serra Piana

20230 Canale di Verde

Activité : Restaurant [GR], Pizzeria

RCS Bastia : A/751 429 176, 2012 A 93

A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ,

[Me Bernard ROUSSEL]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Pour extrait,

SCP Me Nicole CASANOVA, Greffier.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 66

ALPME univaria

Motivées : - Rue Bellun Villaret

Zone Serravalle

DE LA CHAISE DE QUAIN - BP 20007

BOZIS COMPAGNIE CEDEX

141 - 142 - 29 000 13

alpin@compagniealpin.com

MISSIONS ADMINISTRATIVES ET DELEGATION D'ORGANISATION

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège social et siège de liquidation :

Hameau de Prativone

20123 Cognocoli-Monticchi

793 499 211 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 2

novembre 2018, l'Associée Unique, après

avoir entendu le rapport du liquidateur,

a approuvé le compte définitif de liqui-

dation, déchargé Mme Marie Madeleine

BLEUET de son mandat de liquidateur,

lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés

au greffe du Tribunal de commerce

d'AJACCIO, en annexe au RCS et la So-

ciété sera radiée dudit registre.

Pour avis,

N° 67

MINH-OI Société à Responsabilité Limitée En liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège social et de liquidation :

10 Rue des Bûcherons, 20000 Ajaccio

323 550 657 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale du 30 octobre

2018 a décidé la dissolution anticipée de

la Société à compter 30 octobre 2018 et

sa mise en liquidation amiable sous le

régime conventionnel. Elle a nommé

comme liquidateur M. Patrice Guy NAS-

SIBIAN, demeurant 12 Boulevard Dani-

elle Casanova, 20000 Ajaccio, pour

toute la durée de la liquidation, avec les

pouvoirs les plus étendus pour procéder

aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 10 rue

des Bûcherons, 20000 AJACCIO, adresse

où la correspondance devra être en-

voyée et les actes et documents notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquida-

tion seront déposés au Greffe du Tribu-

nal de commerce d'Ajaccio en annexe

au RCS.

Pour avis,

Le Liquidateur.

AIR COBRA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social : Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio
R.C.S. 37991185200034

Suivant décisions en date du 31 octobre 2018 à Ajaccio, l'associé unique a arrêté le compte définitif de liquidation qu'il a établi en sa qualité de liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio.

Le Liquidateur,

SARL L'ADRESSE 2

SARL en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : 16, cours Paoli
20250 Corté
Siren 789 845 724

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2018, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2018 et sa mise en liquidation amiable. Mme ALBERTINI Paola a été nommée en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés. Le siège de la liquidation est fixé à 20250 Corté, 6, cours Paoli, au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Liquidateur.**SASU HYPISICA**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4000 Euros
RCS Ajaccio : B 812 338 069
Siège social : Lieu-Dit Palmentu
Pont de la Pierre
20129 Bastelicaccia

AVIS DE DISSOLUTION

L'associé unique par un acte en date du 22 octobre 2018, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22 octobre 2018 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation. L'associé unique nommé comme liquidateur Mme NAM Anne-Marie, née le 31/08/1986 à Ajaccio (2A), demeurant lieu-dit Palmentu, Pont de la Pierre, 20129 BASTELICACCIA en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

AP SPORT

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social et de liquidation :
Lieu-dit Fossi, Porto-Vecchio
20170 San Gavino Di Carbini
810 177 501 RCS Ajaccio

Suivant décision du 22/10/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée à compter du 22/10/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Anthony Daniel AGOSTINI exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé Lieudit Fossi, Porto-Vecchio, 20170 SAN GAVINO DI CARBINI, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

**SARL M.I.2B**

SARL au capital de 2000 Euros
33 boulevard paoli, 20200 Bastia
752227249 R.C.S. Bastia

Par décision de L'AGE en date du 31/05/2018 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur MICHEN Albert Impasse Du 11 novembre, 37460 GENILLE, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

AVIS

Suite à l'AGE du 31/08/2018, l'actionnaire de la SAS ART INTEREST, SAS au capital de 5.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 822.297.818 dont le siège social est sis 102 Caldaja - CATERI a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Anne-Cécile SATTÀ, Présidente, a été nommée en qualité de liquidateur. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de BASTIA.

U TARAVU

SCI au capital de 90000,00 Euros
Route d'Alata, Lotissement Neri
20090 Ajaccio
489950097 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 01/11/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/11/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur POGGIONOVO Guy, Route d'Alata, Lotissement Neri, 20090 AJACCIO et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention sera faite au RCS de Ajaccio.

CANDICE CREATION

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège social et de liquidation :
La Tozza Alta, Pianottoli Caldarello
20131 Pianottoli Caldarello
415 273 101 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale du 30 juin 2018 à Pianottoli Caldarello (20131) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Candice JACQUET, demeurant La Tozza Alta, 20131 PIANOTTOLI CALDARELLO, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de l'assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.**POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE****CAVERN**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Lieu-dit Canale
Plaine de Cuttoli, Cuttoli Cortichiato
20167 Mezzavia
801 063 736 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associée unique du 31 octobre 2017 :

- L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223.42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

SAGA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 334.347,71 euros
Siège social : Route de Palombaggia
Lieu-dit Pinonu, 20137 Porto-Vecchio
352 077 945 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 30 octobre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
Le Président.**ABBATUCCI**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Domaine Chiesale
20140 Casalabrava
531 620 193 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 31 octobre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.**LES CONSTRUCTEURS DU CAP**

Société à Responsabilité Limitée
Zu capital de 1000 euros
Siège social : Route de Pozzo
RD 54, Lavasina, 20222 Brando
RCS Bastia 801 461 286

Aux termes d'une délibération en date du 24/10/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Pour avis,
La Gérance.**S&C MEDITERRANEA**

Société à Responsabilité limitée
Au capital de 23.500 euros
Siège social :
13 Boulevard Madame Mère
20000 Ajaccio
808 109 854 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30/07/2018, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.**CORSE CATAMARANS**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Port de Plaisance
20110 Propriano
533 415 535 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2018, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40
FAX : 04 95 32 02 38

N° 82




Association A Murza,

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :
Association A Murza, Les Terrasses du FANGO, 20200 BASTIA.

Objet du marché : Aménagement d'un plateau de bureaux à Rte d'Agliani, 20200 Bastia.

Mode de passation : Procédure adaptée (article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics)

Décomposition des lots : 1 lot : POMPE A CHALEUR REVERSIBLE.

Durée des travaux : 10 semaines englobant la période de préparation

Modalité d'obtention du dossier de consultation :
Le Dossier de Consultation des Entreprises peut être téléchargé par contact téléphonique au 06 10 81 03 43 ou par mail à l'adresse : aoamurza.2b@gmail.com

Date limite de réception des offres : Lundi 10 décembre 2018

Date d'envoi à la publication : jeudi 14 novembre 2018

N° 83

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

**DÉPARTEMENT DE PUBLICATION :
20 CORSE-DU-SUD**

1 - Identification de l'organisme acheteur : Commune de GROSSETO-PRUGNA
N° Siret 212 001 309 00013 - **Adresse :** Mairie annexe, BP 93, 20166 PORTICCIO
Tel : 04.95.25.29.29/Fax : 04.95.25.06.21
Courriel : mairie-de-porticcio@wanadoo.fr

2 - Nature du marché : Marché de fournitures et de services

3 - Type de procédure : Procédure adaptée [Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016]

4 - Objet du marché : LOCATION, FOURNITURE, POSE ET DEPOSE, STOCKAGE ET ENTRETIEN DE DECORATIONS ET MATERIELS POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOEL DE PORTICCIO

Le marché se décompose en deux lots :

LOT 1 : Fournitures et services concernant les décorations et illuminations de Noel

LOT 2 : Fournitures et services concernant les chalets du village du Marché de Noel

5 - Caractéristiques principales : Les caractéristiques principales sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P).

Lieu d'exécution : PORTICCIO [20166]

6 - Variantes : non

7 - Durée du marché ou délai d'exécution : Le présent marché porte sur une période de trois années consécutives, de 2018 à 2020, durant le mois de décembre pendant lequel se déroule traditionnellement le Marché de Noel.

8 - Critères d'attribution pondérés : L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie en fonction des critères de jugement énoncés dans le Règlement de consultation : Prix des prestations : coefficient 40% ; Valeur technique : coefficient 30% ; Valeur esthétique : coefficient 30%

9 - Modalités de financement et de paiement : Financement : emprunt et/ou ressources propres ; Paiement par virement bancaire dans un délai de paiement de 30 jours.

10 - Retrait du dossier de consultation :
Le dossier de consultation est dématérialisé et peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site de la plate-forme des achats de la commune de GROSSETO-PRUGNA à l'adresse suivante : <http://grosseto-prugna.e-marchespublics.com/> ou <http://www.e-marchespublics.com/>

11 - Date limite de réception des offres : le 30 novembre 2018 à 12 h 00

12 - Conditions de remise des offres : la remise des offres s'effectue exclusivement au moyen d'un dépôt électronique des plis sur le site de la plate-forme des achats de la commune de GROSSETO-PRUGNA, savoir :
<http://grosseto-prugna.e-marchespublics.com/>
ou <http://www.e-marchespublics.com/>

Chaque candidature et offre est présentée suivant les modalités de l'article 4 du Règlement de consultations. Il est recommandé aux candidats de déposer une copie de sauvegarde parallèlement à l'envoi électronique sur support papier ou sur support physique électronique (CD-Rom ou clé USB) à l'adresse suivante : Commune de GROSSETO-PRUGNA - Service de la commande publique, Mairie annexe, BP 93, 20166 PORTICCIO

13 - Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées : Français

14 - Unité monétaire utilisée : l'euro.

15 - Conditions de participation :
Situation juridique : voir Règlement de consultation
Capacité économique et financière : voir Règlement de consultation

16 - Délai minimum de validité des offres : 30 jours à compter de la date limite de remise des offres


17 - Demande de renseignements complémentaires : Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent adresser leurs questions sur le document de consultation uniquement par la voie électronique sur le site acheteur à l'adresse suivante :
<http://grosseto-prugna.e-marchespublics.com/>
ou <http://www.e-marchespublics.com/>

18 - Autres renseignements :
- Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel les renseignements peuvent : Tribunal Administratif de BASTIA, Villa Montépiano 20407 Bastia Cedex [Téléphone : 04.95.32.88.66. Télécopie : 04.95.32.38.55].
- Visite sur sites : Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite des lieux d'exécution du marché, sur rendez-vous pris auprès du Service commande publique. A l'issue de cette visite obligatoire, une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre.

19 - Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 mai 2018.

Date et heure limite de dépôts : Offre : 30/11/2018 à 12 h 00

N° 84



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE no 21/2018

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32, 9
Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet: <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [Articles 27, 34, 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics].

3 - OBJET DU MARCHÉ : Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de locaux sur le port de plaisance de Toga - Cap sur la mer et salle multi-activités soumise à la loi n°85-704 du 12 juillet relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privé (loi MOP).

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.

6 - VISITE DES LIEUX : Le pouvoir adjudicateur propose une visite des lieux le lundi 26 novembre 2018 de 9 h 00 à 10 h 30.
En dehors de cette plage horaire, le candidat devra prendre rendez vous en contactant le maître de l'ouvrage qui refixera une visite des lieux en présence de plusieurs candidats.

7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :
Mairie de Ville-di-Pietrabugno
Hameau de Guaitella
20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.
Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 39.
Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr.

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :
Se référer aux articles 19 et suivants du règlement de la consultation

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au **30 novembre 2018 - 12 h 00.**

10 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION : 12 Novembre 2018.

N° 85

AVIS RECTIFICATIF

J14 RECTIFICATIF DIR24

RECTIFICATIF

DIRECTIVE 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES
Mairie de Sari-Solenzara, Place de la Mairie, 20145, Sari-Solenzara,
Téléphone : +33 4 95 57 40 05,
Courriel : mc-mairiedesolenzara@wanadoo.fr
Fax : +33 4 95 57 41 87,
Code NUTS : FRM01.
Adresse(s) internet :
Adresse principale : <http://http://www.mairie-sari-solenzara.fr/> .
Adresse du profil acheteur : <http://sari-solenzara.e-marchespublics.com>.

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : concession de service public à une SEMOP pour la conception, le financement, la réalisation des travaux d'extension, l'aménagement des superstructures, équipements et l'exploitation du port

Numéro de référence : COM7/2018

II.1.2) Code CPV principal :
Descripteur principal : 63721200
Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché
Services

II.1.4) Description succincte :
En application de l'article I154162 du code général des Collectivités Territoriales (le CGCT), la présente consultation a pour objet la sélection d'un(ou plusieurs) actionnaire(s) d'une société d'économie mixte à opération unique [la SEMOP] à créer et l'attribution d'un contrat de concession de service, de type délégation de service public, à cette SEMOP, dont l'objet est précisé au II.1.1

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 14 novembre 2018

VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL
Numéro de l'avis au JO série S : 18-152771
Date d'envoi de l'avis original : 30 octobre 2018

SECTION VII : MODIFICATIONS

VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

VII.1.1) Motif de la modification
Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original
Numéro de section : IV.2.2
Endroit où se trouve le texte à rectifier : DATE DE REMISE DES CANDIDATURES OU DE RECEPTION DES OFFRES

Au lieu de
Date : 02 janvier 2019 à 12:00
Lire
Date : 04 mars 2019 à 12:00

VII.2) Autres informations complémentaires :

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES PROJET DE RÉGULARISATION D'UN RÉSERVOIR PUBLIC D'EAU POTABLE ET DE DEUX CANALISATIONS

COMMUNE DE PIETRASERENA

(projet poursuivi par la commune de Pietraserena)

**DUREE DES ENQUÊTES
(arrêté préfectoral n° 362-2018 du 9 octobre 2018) :**

2ème insertion,

Pendant 24 jours consécutifs, du mercredi 14 novembre 2018 au vendredi 7 décembre 2018 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Pietraserena :

- * l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la régularisation d'un réservoir public d'eau potable et de deux canalisations ;
- * l'enquête parcellaire en vue de délimiter les immeubles à acquérir pour procéder à cette régularisation, et d'établir l'identité de leurs propriétaires ;
- * l'enquête visant à établir des servitudes relatives au passage de deux canalisations souterraines d'eau potable.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de Pietraserena.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 5 septembre 2018) :

Monsieur **Gérard PERFETTINI**, administrateur territorial hors-classe, recevra le public en mairie de Pietraserena selon les modalités suivantes :

- * mercredi 14 novembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- * vendredi 7 décembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Pietraserena.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le vendredi 7 décembre 2018 à 17 h 00, date de clôture de ces enquêtes. Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Pietraserena, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du maire de Pietraserena, 20251 PIETRASERENA (téléphone : 06 87 22 49 85).

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.fr

web : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de remplacement d'équipements obsolètes du poste HTA de la mini-centrale de l'ONEO (OEH) implanté en aval du barrage de l'Alisgiani sur la commune de San Giuliano

Référence acheteur : 2018-057-SE

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM02

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget de fonctionnement de l'OEH.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif. Conformément à l'article 183 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le délai maximal de paiement sur lequel s'engage l'acheteur est de 30 jours.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

35% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

10% Organisation, qualification et expérience des personnels

10% Performances en matière de protection de l'environnement

45% Prix des fournitures

Remise des offres : 07/12/18 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex - Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 12/11/18

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

MAIRIE DE COGGIA

Hôtel de ville Crucciate, 20160 Coggia

Tél : 33 49522245 - email : mairiedecoggia@orange.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté N° 56 du 30 octobre 2018

Premier AVIS AU PUBLIC

Portant ouverture d'une enquête publique conformément aux dispositions de l'Article L141-3 du code de la voirie routière modifié par l'Ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 - art. 5 ; relative aux classements et déclassements de divers voies et chemins sur la commune de Coggia.

Le Maire,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles R. 141-4 à R. 141-10, modifiés par l'article 62 II de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles R 318-10 et R 318-11,

Vu la délibération en date du 04 octobre 2018 prescrivant classements et déclassements de divers voies et chemins sur le territoire de la commune,

Vu la requête de Monsieur le Maire en date du 27 octobre 2018 auprès de Monsieur ROPERS Gilles commissaire enquêteur après consultation de la liste fournie par le tribunal administratif de Bastia,

Vu la décision en date du 29 octobre 2018 de M. le Maire désignant M. Gilles ROPERS en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

ARRÊTE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de classements et de déclassements de divers voies et chemins de la commune de Coggia du 20 Novembre au 07 Décembre 2018.

Article 2

M. Gilles ROPERS, exerçant la profession d'expert, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Maire suivant les indications du tribunal administratif de Bastia.

Article 3

Le dossier de classements et de déclassements de divers voies et chemins et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraffiné par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Coggia pendant quinze jours consécutifs.

Ils seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi inclus de 8 h00 à 15 h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mr Gilles ROPERS - Résidence Santa Lina - Le Diana A - 20000 Ajaccio

Article 4

En correspondance avec l'ordonnance 2016-1060 publiée au Journal Officiel le 5 août 2016 qui a instauré l'obligation dès le 1er janvier 2017 d'utiliser Internet dans le cadre de projets ayant une incidence sur l'environnement.

Un registre dématérialisé à l'adresse www.registre-dematerialise.fr sera mis à la disposition du public durant le déroulement de l'enquête publique.

Le dossier de classements et de déclassements de divers voies et chemins sera présenté sur ce registre.

Il sera disponible tous les jours 24h/24h, les pièces du dossier seront en téléchargement et il sera possible de déposer des observations directement sur le registre dématérialisé.

Article 5

Le commissaire enquêteur recevra en mairie,

* Le mardi 20 novembre de 9 h à 12 h, (département de l'enquête)

* Le vendredi 07 décembre de 12h à 15 h, (clôture de l'enquête)

Article 5

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par M. Le Maire à M. le Préfet du département de la Corse du Sud.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie et à la Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication notamment sur le site du registre dématérialisé.

Article 6

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché à la Mairie de Coggia, dans les panneaux d'affichage de la commune.

Article 7

Le dossier de classements et de déclassements de divers voies et chemins sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Article 8

Une copie des journaux contenant les avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant son ouverture en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 9

La commune de Coggia ; représentée par son Maire, Monsieur Mathieu RUBINI, est responsable du projet.

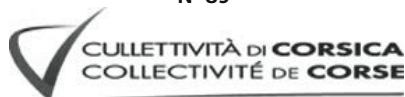
Article 10

Aucune observation ne pourra être faite sur le site Internet de la commune.

Les pièces constituant le dossier d'enquête publique seront disponibles sur le registre dématérialisé.

Fait à Coggia, le 31 octobre 2018,
Le Maire, Monsieur Mathieu RUBINI.

N° 89



AVIS INFRUCTUEUX

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
 Direction de la Commande Publique
 Service de gestion des procédures de marchés
 11, bis Rue Dell'Pellegrino
 BP 414
 20183 AJACCIO - CEDEX
 Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
 mël : dap@isula.corsica
 web : <http://www.isula.corsica>

Objet : Acquisition de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement entretenus par la Direction des Moyens Roulants de la Collectivité de Corse [7 lots]

Référence acheteur : **MP2018-059**

Nature du marché : Fournitures

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 34913000 - Pièces détachées diverses

Complémentaires : 34224200 - Pièces pour autres véhicules

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
 Villa Montépiano
 20407 Bastia - Cedex
 Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, un référé contractuel peut être introduit après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L 521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) **LOT N° 2** - Acquisition de pièces détachées et de consommables nécessaires à l'entretien des matériels de déneigement de marque ARVEL

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

Renseignements complémentaires

Par décision en date du 31 octobre 2018, le Pouvoir Adjudicateur a déclaré ledit marché infructueux.

Envoi le 08/11/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral,
 allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 90

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune de TALASANI

M. SEMIDEI Louis-Charles
 Adresse postale : Figaretto
 20230 TALASANI
 Tel : 04.95.36.91.15
 @ : mairietalasan@wanadoo.fr

PROCEDURE : Procédure adaptée (articles 26 et 28 du Code des marchés publics)

OBJET DU MARCHÉ : **Marché de travaux de voirie : réalisation d'un enrobé**

Lieu d'exécution : Lieu-dit Valle-Longhe

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : La présente consultation vise à la conclusion d'un marché de travaux ayant pour objet la réalisation d'un enrobé noir à chaud, d'une épaisseur de 5 cm en moyenne, après compactage, sur une longueur de route de 1300 mètres environ au lieu-dit Valle-Longhe.

CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères ci-dessous :

60% : prise en compte des prestations (coût, qualité des prestations)

40% : valeur technique (moyens humains et matériels affectés, description de la méthodologie d'exécution des travaux, planning et délais d'exécution)

LIEU DE DEPOT DES OFFRES ET OBTENTION DES RENSEIGNEMENTS

Commune de TALASANI (Mairie annexe)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : **Au plus tard le : 07/12/ 2018 à : 12 heures**

TRANSMISSION DES PLS : Par courrier ou courriel, avec accusé de réception ou remise en mains propres (dans tous les cas, se conformer aux indications contenues dans le cahier des clauses administratives et techniques, disponible sur demande)

VISITE : Pour des raisons techniques, une visite des lieux est obligatoire avant toute remise d'offre.

DATE DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 13/ 11/ 2018

PROCHAINE PARUTION
ICN - 23/11/2018 - N°6745

N° 91

COMMUNE DE CORBARA

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE TRAVAUX N°2018-006

Nom et adresse de l'organisme acheteur : Commune de Corbara
 Lieu-dit Casavecchielle - 20256 CORBARA - Tél : 04 95 63 06 50/06 52
 e-mail : sg@corbara.fr

Objet du marché : **Restauration du chœur de l'église collégiale A Nunziata, classée au titre des Monuments Historiques**

Lot 1 : Maçonnerie
 Lot 2 : Couverture
 Lot 3 : Menuiserie
 Lot 4 : Restauration des marbres

Justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Se référer au règlement de consultation.

Critères de sélection des candidatures :

Garanties professionnelles et financières.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Valeur technique : 60%

Prix : 40%

Type de procédure : La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager des négociations selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Date limite de remise des offres : **Le vendredi 07 décembre 2018 à 12h00.**

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site Internet de la commune www.corbara.fr et sur www.e-marchespublics.com

Renseignements techniques et administratifs :

Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante <http://www.e-marchespublics.com>

Remise des plis : Transmission des candidatures et des offres uniquement par voie électronique via la plate-forme de dématérialisation <http://e-marchespublics.com>

La signature électronique est facultative.

Les différentes modalités de transmission sont décrites dans le règlement de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montépiano, 20407 BASTIA Cedex

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 09 novembre 2018

N° 92

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SIVOM de VICO COGGIA
 Route de VICO - Lieu-dit Pied d'Arena
 20118 SAGONE
 Tél : 04 95 52 20 07
 Courriel : sivom.vico-coggia@orange.fr

Correspondant : Monsieur le Président

Objet du marché : **Diagnostic et schéma directeur d'assainissement.**

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Date prévisionnelle de commencement des prestations : Décembre 2018

Critères de sélection des candidatures :

Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Les renseignements prévus aux articles 44 et 48 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs à : Situation juridique de l'entreprise, Capacité économique et financière de l'entreprise, Références professionnelles et capacité technique de l'entreprise.

A l'attribution du marché, le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%

2. Le prix des prestations : 40%

Date limite de réception des offres : **07 Décembre 2018 - 11h00**

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>. Les candidats pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Modalités et Adresse de remise des plis : Transmission électronique via la plateforme de dématérialisation <http://www.achatspublicscorse.com>.

Le contenu des plis et les modalités de transmission sont décrits dans le règlement de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
 Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55 - courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
 Date d'envoi à la publication : 16 Novembre 2018

Le Président, Pierre PANICALI.

N° 93



COMMUNE D'ERSA

DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

Objet du Marché : Réalisation des travaux pour la résorption du stationnement automobile sur la plage de Tollare et la création d'une aire de stationnement en arrière du Hameau de Tollare.

Le marché a été déclaré infructueux pour cause d'erreur administrative.

Le Maire,

N° 94



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de Communes du Centre Corse

Correspondant : ZA - BP 300 - 20250 Corte - Téléphone : 04 95 47 04 04

email : cdcc@wanadoo.fr

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : CONCEPTION GRAPHIQUE ET REDACTIONNELLE, IMPRESSION ET DISTRIBUTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION RELATIFS A LA COLLECTE SELECTIVE

Type de marché : Services.

C.P.V. - Objet principal : 74400000-3 - Service de publicité et marketing.

Lieu d'exécution : Territoire d'intervention de la Communauté de Communes du Centre Corse, 20 250 Corte.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Il comporte les prestations suivantes :

- Elaboration d'un plan de communication
- Conception, réalisation, distribution des supports de communication

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 4 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de commencement des prestations : 02 janvier 2019.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique : 60 %
- prix des prestations : 40 %

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 17 décembre 2018, à 10 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2018-10

Renseignements complémentaires : dossier de consultation téléchargeable gratuitement sur le site <http://achatspublicscorse.com>.

Le présent marché a un caractère périodique : non.

Conditions de remise des offres et des candidatures : transmission électronique obligatoire à l'adresse suivante : <http://achatspublicscorse.com>

Remise d'échantillon obligatoire : oui

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/11/2018

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Communauté de Communes du Centre Corse

Correspondant : M Geronimi - cdcc@wanadoo.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Process Environnement

Correspondant : M. Tolini - process2b@aol.com

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Chemin Montepiano tél. : 04-95-32-88-66

courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr télécopieur : 04-95-32-38-55.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Bastia.

N° 95

AVIS RECTIFICATIF DU 13/11/18

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2018-049-SI

Objet : EXTENSION DU RESEAU D'EAU BRUTE SUR LA COMMUNE DE MONTICELLO EN BALAGNE

Remise des offres : au lieu de : 16/11/18 à 12h00 au plus tard.

lire : 30/11/18 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 96

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES DE FUNTANA GHIACCIATA, VIDULU, CALLANE, FURLI AMONT ET FURLI AVAL AINSI QUE DU FORAGE DE CASTAGNU

COMMUNE DE RAPALE

(PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE RAPALE)

2ème insertion,

DURÉE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 381 -2018 du 18 octobre 2018] :

Pendant 18 jours consécutifs, du lundi 12 novembre 2018 au jeudi 29 novembre 2018 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de RAPALE l'enquête publique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général,

- à l'instauration des périmètres de protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine, l'enquête parcellaire conjointe, en vue de l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de RAPALE à partir des captages de Funtana Ghiacciata, Vidulu, Callane, Furli amont et Furli aval ainsi que du forage de Castagnu.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de RAPALE.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par correspondance, pendant la durée des enquêtes, au commissaire enquêteur en mairie de RAPALE pour y être annexées.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, Je 5 septembre 2018] :

Monsieur **Laurent FRANCIS**, ingénieur eau environnement - consultant environnement hydrogéologie, recevra le public en mairie de RAPALE, selon les modalités suivantes :

- * lundi 12 novembre 2018, de 14 heures à 16 heures
- * jeudi 15 novembre 2018, de 9 heures à 12 heures
- * jeudi 29 novembre 2018, de 9 heures à 12 heures

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Monsieur le Maire de RAPALE - Tél : 04 95 37 66 47.

A l'issue des enquêtes, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'opération projetée sera tenue pendant un an à la disposition du public en mairie de RAPALE, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.



VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !

infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce



N° 97



AVIS

Par décisions du 01/10/2018, l'Associé unique de la **SARL PRO COLORS**, au capital de 300.000 €, siège social RN200, BP 66, 20250 CORTE, RCS BASTIA 514 346 154, a décidé à compter du même jour de transformer la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée, son capital social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Il a été mis fin au mandat de gérant de M. Jean-Pierre PAOLINI et a été nommée en qualité de Présidente de la société sous sa forme de SAS : la SAS COFINEL, siège social sis à CORTE [20250], Résidence Garcin, quartier de la Gare, RCS BASTIA n° 402 485 312. Les commissaires aux comptes actuels sont confirmés dans leurs fonctions Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions Transfert d'actions : soumis à l'agrément du Président sauf entre associés, aux conjoints, ascendants ou descendants des associés.

N° 98

ELOKA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Porté à 320.000 euros
Siège social : Hôtel Napoléon
43 Bd Paoli, 20200 Bastia
489805952 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Septembre 2017 que le capital social a été augmenté de 220.000 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à 320.000 euros (320.000 euros).

Pour avis,
 La Présidente.

N° 99

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par la Société LE THOR CLEVILLE, S.A.R.L. au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est Route Supérieure de Cardo 20200 BASTIA, immatriculée au R.C.S. de Bastia sous le n° 399 926 013, à M. Cédric, Marc, Xavier MARCHI, né le 10 décembre 1981 à BASTIA (2B), de nationalité française et domicilié Cardo Village 20200 BASTIA, suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 01/01/2016, enregistré à 11/02/2016, le 11/02/2016, bordereau n° 2016/105, n° 2, Du fonds de commerce de Restaurant situé à Route supérieure de Cardo 20200 BASTIA connu sous le nom de : "Le Vieux Chêne", A pris fin le 31/08/2018 par résiliation amiable.

Pour unique avis,

N° 100



SCP Sophie CRESPIN-QUILICHINI et François TAFANI

Notaires Associés

Route d'Arca, Résidence Sampiero
20137 Porto-Vecchio

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître François TAFANI, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Sophie CRESPIN-QUILICHINI et François TAFANI, Notaires Associés » titulaire d'un Office Notarial » à la résidence de PORTO VECCHIO (Corse du Sud), Route d'Arca, le 31 octobre 2018, enregistré à SPFE d'AJACCIO, le 5 novembre 2018, Référence 2A04P31 2018 N 00470, **a été cédé par :**

Monsieur Paul Noël VALLI, commerçant, et Madame Brigitte Marcelle LAUNAY, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à PORTO-VECCHIO [20137] lieu dit Spicchi.

Mr est né à PORTO-VECCHIO [20137], le 14/11/1946,

Mme est née à CAPELLE-LES-GRANDS [27270], le 20/02/1953.

A : La Société dénommée CRUZINU, Société à responsabilité limitée au capital de 500,00 €, dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137], Cipponu de Muratello, identifiée au SIREN sous le numéro 838167203 et immatriculée au RCS de AJACCIO.

Le fonds de commerce de commerce de détail de bar et débit de boissons sis à PORTO-VECCHIO [20137], Muratello N°93, lui appartenant, connu sous le nom commercial **BAR DE LA GUITARE**, et pour lequel il était immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 377916168, ce fonds comprenant : L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés. La licence de 4ème catégorie délivrée le 7 mars 1990. Le présent fonds est vide de toutes marchandises.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS (30.000 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TRENTE MILLE EUROS (30 000.00 EUR),
 - au matériel pour ZÉRO EURO (0.00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
 Le Notaire.

N° 101

AVIS

La location gérance du fonds de commerce de Bar restaurant sis et exploité au Route De Riva Bella 20230 LINGUIZZETTA confiée par acte ssp en date du 30/03/2018 par la société **DOMAINE DE RIVABELLA**, SAS au capital de 1880000 €, RCS 434930053 BASTIA Route De Riva Bella 20230 Linguizzetta 20230 LINGUIZZETTA, représentée par Marie Claire GADDONI à la société **BLUE BEACH**, SAS au capital de 100 €, RCS 838717577 BASTIA 12 Tozza Alta 20240 VENTISERI, représentée par Wilmart benoit, a pris fin le 13/11/2018 par sa résiliation par acte ssp en date du 13/11/2018.

N° 102



Danyelle DIDIERLAURENT

Avocat

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seings privés en date du 05/11/2018 enregistré à Ajaccio le 07/11/2018, dossier.2018 00034702 références : 2AD4P31 2018 A 01514.

La SARL PIETRALBA PAIN CHAUD, au capital de 5000 €, dont le siège social est à Ajaccio [20090] Pietralba, avenue Nonce Benielli, bât B1, RCS Ajaccio n°478 084 007, **A vendu à :** La SAS B'8 LA SUITE, au capital de 1000 € dont le siège social est à Ajaccio [20090] 8 bd Louis Campi, RCS Ajaccio N°839 721 818,

Un fonds de commerce de « fabrication et vente de produits de Boulangerie pâtisserie-traiteur, achat vente de bonbons friandises confiserie glaces viennoiseries produits de boulangerie et de pâtisserie, boissons fraîches-crêpes-gaufres-articles de souvenirs-achat vente de produits Corses », identifié à l'INSEE sous le n° 478 084 007 00028, code NAF 1071C, exploité à Ajaccio [20090] Pietralba, avenue Nonce Benielli, bât B1, au **prix de 300.000 €** dont 160.000 € pour le matériel et 140.000 € pour les éléments incorporels, payé comptant par prêt bancaire.

Prise de possession et de jouissance au 05/11/2018.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la publicité au BODACC au siège du fonds cédé pour la validité ou chez Maître Danyelle DIDIERLAURENT, 92 bd Voltaire, 13821 La Penne sur Huveaune pour la correspondance.

N° 103

FIN DE LOCATION GERANCE ET TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Le 16 juin 2018, il a été mis fin par anticipation au 30/09/2018 à la location gérance consentie aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/11/2016 à Bastia, par lequel M. Grégory ROSSI (immatriculé 438 494 817 au RCS de Bastia), domiciliée à chemin Roumagoua, Trio Cezane, Bât. B2 à La Ciotat (13600),

Avait donné en location gérance :

A M. Daniele GIOVINAZZO, demeurant 71 les Hauts de Mormorana à Borgo [20290], gérant de la SARL DGL (immatriculée

820 365 062 au RCS de Bastia), Un fonds de commerce de « Restauration rapide, petite licence de restaurant, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter, spécialités corses, orientales et asiatiques, pizza à emporter, sédentaire et ambulancier », sis et exploité à Lupino, 531 avenue de la Libération, à Bastia [20200],

Pour une durée de 1 an à compter du 01/12/2016, renouvelable par tacite reconduction. Le siège social est donc transféré au **71 Les hauts de Mormorana, 20290 BORGIO.**

Pour avis,

N° 104

AVIS

Le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, curateur de la succession de M. ABDELGHAFOR ALI décédé le 09/11/2012 à BASTIA (2B) a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0200400260.

N° 105



GA PASSAGE DE L'ORATOIRE
 CS 30084
 84006 AVIGNON CEDEX 1

SAM DISTRIB

SARL au capital de 15000 euros
Siège social :
10 rue du Docteur Del Pellegrino
Quartier Saint-Jean, 20090 Ajaccio
803 102 227 RCS d' Ajaccio

En date du 28/09/2018, l'associé unique a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 15000 Euros, à 20270 Euros. Modification au RCS d' Ajaccio.



N° 106

AVIS DE MISE EN GERANCE

Suivant acte sous seing privé à Porto-Vecchio, en date du 07 Novembre 2017 L'entreprise individuelle « BALZA CHRISTOPHE » exploitant individuel, domicilié route de Marina di Fiori, 20 137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce d' Ajaccio sous le numéro 404 057 630, **a donné en location gérance** à la société SAS LES CUISINES CRISTOPHE route de Marina di fiori - 20 137 Porto-Vecchio immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 833 336 746, représenté par son Président Monsieur BALZA Christophe sont fonds de commerce de vente et création de cuisines» situé route de Marina di Fiori 20 137 PORTO-VECCHIO. La SAS LES CUISINES CHRISTOPHE exploitera pour son compte personnel le fonds de commerce et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs à compter du 01 Décembre 2017 pour une durée de 5 ans commençant à courir le 1 décembre 2017 pour se finir le 30 novembre 2022, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©
 Édité par CorsicaPress Éditions SAS (Société
 locataire gérante)
 Immeuble Marevista
 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
 Tél. 04 95 32 89 95
Directeur de la publication – Rédacteur en chef :
 • Paul Aurelli (04 20 01 49 84)
 journal@icn-presse.corsica
 • Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
 • 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli
 • 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris
BUREAU DE BASTIA
 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
 Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38
 Annonces légales: Tél. 04 95 32 89 92
 al-informateurcorse@orange.fr
BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION
 21, Cours Napoléon – BP 30059
 20176 AJACCIO Cedex 1
 Tél. 04 20 01 49 84
 al-icn-ajaccio@orange.fr
RÉGIE DE LA PUBLICITÉ
CORSE REGIPUB SAS
 M. Stéphane Brunel
 Tél. 06 12 03 52 77 • mail : brunel.stephane@yahoo.fr
IMPRIMERIE
 AZ Diffusion 20600 Bastia
 CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009

 Fondateur Louis Rioni

Entretien avec Jean-Luc MILLO Président de la section locale du Syndicat National des Territoriaux CFE-CGC et membre du Comité Technique de l'ex-Collectivité Territoriale de Corse.

Le 6 décembre 2018, les agents publics de la Collectivité de Corse seront appelés à choisir leurs représentants du personnel siégeant dans les organismes consultatifs. Comment s'annoncent ces élections professionnelles ?



Jean-Luc MILLO : Il s'agit d'élections capitales puisque ce sont les premières pour cette collectivité nouvelle, issue de la fusion de trois collectivités : l'ex CTC et les deux conseils départementaux. Plus de 4300 agents sont appelés à voter. L'équivalent de la 3^{ème} ville de Corse ! Les représentants du personnel sont là pour défendre ces agents et garantir leurs droits. L'enjeu de ces élections est d'autant plus important que les dossiers de l'action sociale, du temps de travail et du régime indemnitaire des personnels doivent être harmonisés avant le 1er juillet 2019. C'est pourquoi, bien que la campagne dure officiellement 6 semaines du 26 octobre au 5 décembre 2018, nous sommes sur la brèche depuis le 1er janvier. De plus, nous partons de loin car nous sommes le plus petit syndicat. Il a donc fallu se mobiliser, recruter, se former... Nous avons des relais un peu partout à présent, ce qui nous permet de nous déplacer à plusieurs et nous avons un excellent retour de terrain.

Le scrutin étant régional nous nous efforçons d'aller voir l'ensemble des sites, ce qui est très long mais nous faisons également du phoning et envoyons des messages par intranet.

Quel message faites-vous passer au cours de cette campagne très active ?

Jean-Luc MILLO : Mon organisation syndicale est en décalage total avec les options prises par l'administration, qui veut remettre en cause un certain nombre d'acquis sociaux. Et nous sommes également en décalage avec les autres actions syndicales qui pour l'instant se cantonnent à des prises de position favorables et valident les choix de l'administration. Car les agents n'ont pas demandé à être dans la collectivité unique. Jusqu'au 31 décembre 2017, ils étaient dans leurs bureaux ou à l'extérieur sur le terrain, satisfaits des régimes, des horaires acquis. Or, depuis le 1^{er} janvier 2018, il y a un réel danger qui plane au-dessus de leur tête. Donc nous disons, premièrement, qu'il y a des acquis sociaux pour tous les personnels, qui ne peuvent être remis en cause. Deuxièmement, que l'harmonisation des régimes, puis qu'harmonisation il doit y avoir, doit se faire par le haut. La Collectivité unique s'est emparée du budget des trois ex-collectivités, donc l'argent existe, il n'y a aucune raison d'aller puiser dans le budget de fonctionnement des personnels pour faire des économies sur leur dos ! Un alignement par le haut cela veut dire qu'il faut trouver les voies et moyens, en tenant compte des différences propres de ces trois anciennes collectivités qui ont travaillé à leur manière depuis des années, d'atteindre ce qu'on appelle une valeur cible pour remonter la valeur moyenne. Le tout dans le respect des acquis sociaux.

Et l'administration ne veut pas entendre ces revendications. Elle considère qu'il existe des « privilèges issus du clanisme », notamment dans les deux ex-CD. Conséquence, depuis le mois de juillet, il y a un net recul social. La collectivité unique a par exemple atomisé le personnel en excluant 25 % de ses agents de l'action sociale, tout en se gargarisant d'avoir augmenté le budget de 800 000 €.

Des privilèges, il n'y en a pas, des privilégiés non plus ! Il y a simplement des acquis sociaux. Face à la désespérance de certains de nos collègues qui pour la plupart se taisent, nous avons choisi de porter leur voix, sans polémique. Nous ne sommes pas un syndicat politique, nous ne combattons pas l'Exécutif légitimement élu, nous sommes simplement des personnels pour qui le combat syndical est une cause juste et noble.

Qui sommes nous ?

- Un syndicat apolitique, libre et qui s'engage à vos côtés
- Un syndicat qui tient parole
- Un syndicat qui se bat pour la préservation des droits acquis des personnels
- Le syndicat des agents pour les agents !

NOS ENGAGEMENTS

- Défense des acquis sociaux
- Harmonisation des Régimes Indemnitaires par le haut
- Organisation du travail et des conditions de travail
- Prévention des risques psychosociaux
- Prestations sociales étendues à l'ensemble des agents
- Intégration des ATTE dans le cadre des adjoints techniques territoriaux

Faites-vous respecter !
VOTEZ SNT !

Tél: 06 23 85 13 27

Mail: cfe-cgc@ct-corse.fr

ÉDUCATION

QUAND LA SCIENCE S'INVITE AU COLLÈGE



Photos Manon Perelli

Le Canopé de Corse, en partenariat avec l'Université de Corse et le CNRS, a lancé cette année la première édition de l'opération «Un chercheur au collège». Une démarche originale et innovante à laquelle participent deux classes de 6^e des collèges ajacciens Lætitia et Arthur-Giovoni.

Les yeux vissés au microscope, des petits scientifiques en herbe s'émerveillent devant une feuille d'olivier. Tandis que plus loin d'autres répriment une moue dégoûtée devant la vue rapprochée d'un insecte poilu. Le 8 novembre dernier, 28 élèves de 6^e du collège ajaccien Lætitia-Bonaparte étaient au centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du jardin des Milelli dans le cadre de l'opération «un chercheur au collège». Organisée par le Canopé de Corse, en partenariat avec l'Université de Corse et le CNRS, cette initiative pédagogique innovante vise à sensibiliser les enfants au monde de la recherche et à susciter chez eux le goût des sciences. «C'est la première édition pour les collèges, mais nous avons déjà mis en place ce projet pour les écoles l'année passée», indique Marie-Laure Marquelet, référente arts et culture au Canopé de Corse, en précisant qu'une classe de 6^e du collège Arthur-Giovoni participe également à l'aventure qui s'articule autour de plusieurs rendez-vous. «Tout d'abord, il y a une rencontre entre un chercheur et les élèves. Pour les 6^e du Lætitia, le chercheur Yann Quilichini est venu en classe pour échanger autour de son métier et les sensibiliser à la recherche qui se fait en Corse. C'est cette rencontre humaine qui fait naître un intérêt chez les enfants».

Après ce cours théorique, place à la pratique au Jardin des Milelli, où, aux côtés des animateurs du CPIE, les collégiens ont pu visiter l'arboretum, récolter des échantillons de végétaux et d'insectes, puis les observer à la loupe binoculaire. «On croit vraiment à l'esprit de la main à la pâte. Les élèves manipulent, observent, utilisent les outils et c'est comme ça qu'on arrive à attiser leur intérêt, leur curiosité et à faire naître en eux le goût des sciences», souligne Marie-Laure Marquelet. Enfin, le 15 novembre, ces chercheurs de demain se sont rendus au laboratoire de l'Université de Corse où ils ont pu observer ces mêmes échantillons au microscope électronique à balayage. «Cela leur a permis de voir un même échantillon à l'échelle macroscopique, à l'échelle de la loupe binoculaire, et à une échelle

très importante de grossissement et de voir que la réalité peut être interprétée de manière totalement différente», explique Anne-Sophie Lefevre, professeure de SVT au collège Laetitia. «Cela nous permet de faire sortir les élèves du cadre classique de la classe et de les confronter à des questions de développement durable et de respect de l'environnement», ajoute-t-elle. Plus loin, cette opération ludique et originale pourrait bien susciter des vocations. «C'est super intéressant de regarder au microscope. J'avais déjà l'idée de devenir scientifique plus tard, mais là ça m'en donne encore plus envie», s'enthousiasme ainsi Lana, élève de 6^e et jeune graine de scientifique. ■ Manon PERELLI



NUMÉRIQUE

TOUTE LA CORSE RELIÉE À LA FIBRE D'ICI 2023?

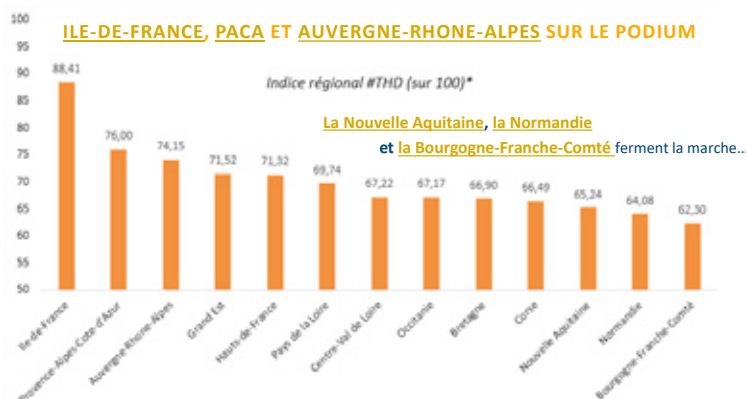
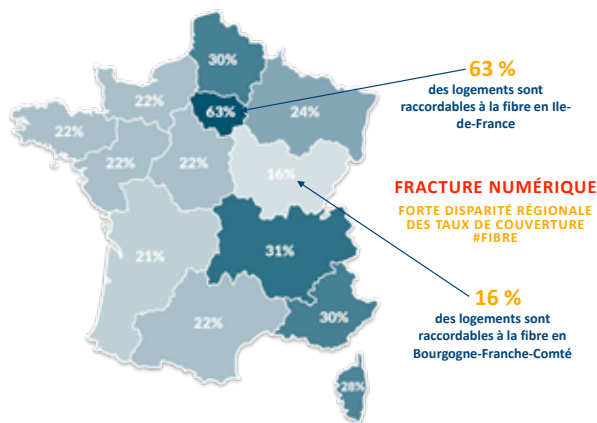
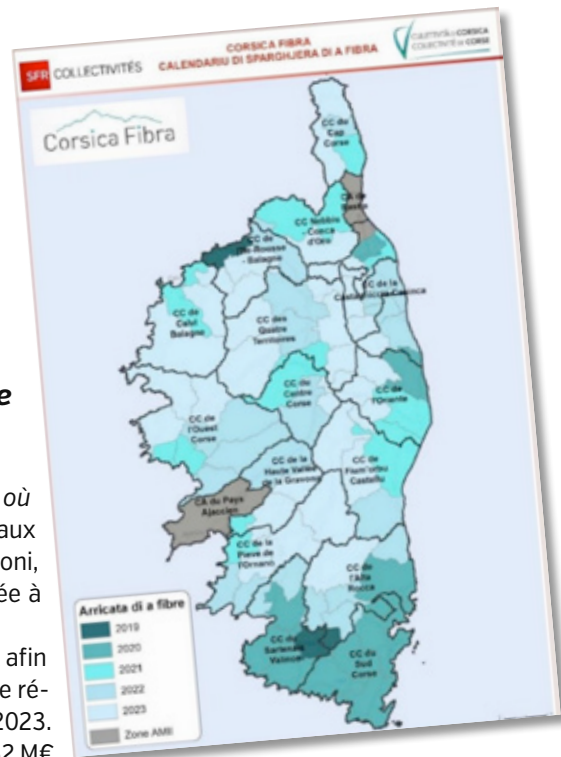
Le 8 novembre dernier, la CdC et SFR Collectivités ont signé une convention de délégation de service public afférente à la mise en place du réseau de très haut débit (THD) sur l'ensemble du territoire insulaire.

«D'ici cinq ans, tous les territoires de Corse et tous les habitants de cette île auront accès, où qu'ils soient, à la fibre dans des conditions optimales.» Le 8 novembre dernier, dans les locaux de la Collectivité de Corse (CdC) à Ajaccio, le président du Conseil exécutif, Gilles Simeoni, affichait un franc sourire en détaillant ce projet ambitieux dont la réalisation a été confiée à SFR Collectivités.

À ses côtés, Alain Weil, PDG d'Altice France – maison-mère de SFR – a fait le déplacement afin de signer la convention de délégation de service public (DSP) afférente à l'installation de ce réseau de très haut débit via la fibre optique sur l'ensemble du territoire insulaire à horizon 2023. Pour mener à bien cette mission, 275 millions d'euros d'investissement sont prévus, dont 52 M€ proviendront de subventions publiques parmi lesquels la CdC apportera 17,62 M€, le PEI 6,84 M€ et le Fond pour la Société numérique, via le Plan France très haut débit, 28 M€.

Durant les cinq prochaines années, ce ne sont pas moins de 170 000 prises THD qui seront construites sur 344 communes insulaires en dehors de la Communauté d'agglomération de Bastia, de la commune de Biguglia, et de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien. Concessive d'une durée de 30 ans, cette DSP attribuée à SFR Collectivités avait été actée par un vote de l'Assemblée de Corse du 29 juin dernier et permet la création de la société de projet «Corsica Fibra» dont le rôle sera d'assurer «la conception, le financement, la construction, la commercialisation, l'exploitation et la maintenance du réseau très haut débit de la Corse».

Autre retombée notable, cette convention devrait donner lieu «au minimum» à la création de 290 emplois directs durant les cinq prochaines années. ■ MP



Pour l'heure, selon les baromètres mis en place par le site ZoneADSL, alors qu'en France, à la fin du deuxième trimestre 2018, 99,4% des logements français avaient accès à internet, que 56,4% étaient éligibles au THD et 31,9% au réseau de fibre optique, 11,4% des logements corses avaient encore des difficultés d'accès à internet et le haut débit (entre 8 et 30Mbit/s) concernait 28,4% de la population insulaire, tandis qu'on dénombrait 6,3% de logements couverts par la technologie du câble et encore 13,1% des logements corses qui avaient un accès limité à la technologie cuivre DSL.

En matière d'accès au THD, sur un palmarès de 13 régions établi sur la base des données publiées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), la Corse occupait la 10^e place du classement, avec 28% de ses logements raccordables à la fibre et un indice régional THD (calculé à partir des taux de débits théoriques disponibles dans chaque région) de 66,49/100. Dans le classement des départements, la Corse-du-Sud (35^e avec une note de couverture de 71,42/100 et 52,1% des logements éligibles à + de 30Mbit/s, dont 42,7% ayant accès à un débit potentiel de + de 100Mbit/s) apparaissait mieux lotie que la Haute-Corse (67^e avec une note de couverture de 63,25/100 et 40,6% d'habitations éligibles au très haut débit dont dont 16,7% qui ayant accès à un débit potentiel de + de 100Mbit/s). ■ EM

Infographie zoneads!

REPÈRES



CONTEMPORAINS & ATYPIQUES
300 MODÈLES
TROUVEZ LE VOTRE

CONFIGUREZ VOTRE PISCINE EN LIGNE

www.corsepiscine.com
06 43 73 07 40

Confiez-nous la sécurité de votre entreprise !
Votre pack sécurité alarme et vidéosurveillance

POUR 99€ HT/MOIS.



Offrez le meilleur accueil à votre entreprise,
Confiez-nous votre standard téléphonique IP !
Votre pack téléphonie et internet en illimité

POUR 99€ HT/MOIS.



Réduction de vos factures,
musique d'attente personnalisée
renvoi d'appel, conférence



04 95 46 85 69
contact@espacecorsesecurite.fr
www.ecs.corsica

Installation sur toute la Corse!

Alarmes, Vidéosurveillance, Automatisation, Contrôle d'accès, Coffres-forts, Téléphonie entreprise

AIR CORSICA

CINQ DESTINATIONS INÉDITES

La compagnie aérienne régionale vient d'ouvrir à la vente des vols directs vers huit grandes villes européennes. Organisée chaque hiver depuis 6 ans, l'opération a pour but de faire voyager les Corses en répondant à leurs attentes

Envie de passer la St Patrick au cœur de la belle Dublin, d'une escapade romantique à Prague, de profiter de la dolce vita à Bari, Rome, Naples, Venise ou Palerme, ou encore de s'évader dans les rues de Porto? Entre le 17 janvier et le 24 mars 2019, Air Corsica organise ses désormais traditionnelles escapades hivernales à destination de ces huit grandes villes européennes, dont cinq sont proposées pour la première fois.

En tout, ce sont 12 vols directs – de moins de trois heures pour les plus longs – qui décolleront d'Ajaccio et Bastia afin de permettre aux insulaires de partir à la découverte de l'Europe. «*Le but est de répondre aux attentes des Corses et de les faire voyager dans une période particulièrement propice aux voyages*», explique Jean-Baptiste Martini, le directeur marketing et commercial de la compagnie, en précisant que chaque destination est proposée au tarif unique de 279 € TTC par personne et par aller-retour.

«*Ce sont des voyages à des prix attractifs qui permettent aux Corses de voyager à travers l'Europe sans avoir à payer un bord-à-bord et à gérer une escale à Nice, Marseille ou Paris*», souligne la présidente du conseil de surveillance d'Air Corsica, Marie-Hélène Casanova-Servas, en rappelant par ailleurs l'objectif du Conseil exécutif de Corse de placer la Corse au cœur de l'Europe: «*C'est ce que nous faisons avec la compagnie Air Corsica, dans la mesure où il y a d'ores et déjà des lignes internationales pratiquement annuelles*». Et, renchérit pour sa part le directeur marketing et commercial, «*Cette année, plus que jamais, Air Corsica est au cœur de l'Europe, puisque nous avons ouvert une ligne sur Londres et nous continuons la Belgique. Donc, toute l'année, la compagnie a le souhait de faire s'évader les Corses vers l'Europe*».

Organisée depuis six ans, l'opération «*escapades hivernales*» rencontre chaque année un grand succès. Au point que cette année ce ne sont pas moins de 5000 sièges qui ont été ouverts à la vente le 12 novembre dernier à 10h30. Pour autant, seulement quelques heures plus tard, il était déjà difficile de trouver un vol qui n'affiche pas complet sur le site de la compagnie. De nombreuses réservations ont en effet été faites en amont par les agences de voyages afin d'élaborer des packages avec des nuits d'hôtel. ■ **Manon PERELLI**

ÉMISSIONS DES NAVIRES

LA MÉRIDIONALE TESTE UN DISPOSITIF INNOVANT

La réglementation Low sulphur de l'Organisation maritime internationale (OMI) devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2020. Elle imposera à l'ensemble des compagnies maritimes de réduire de 85% leurs émissions d'oxydes de soufre. Pour s'y conformer, les armateurs vont donc devoir procéder à des modifications de leurs flottes, en changeant par exemple de carburant ou en ajoutant des dispositifs tels que des épurateurs. La compagnie maritime La Méridionale, qui dessert quotidiennement les ports d'Ajaccio, Bastia et Propriano dans le cadre d'une délégation de service public, a donc entrepris de préparer la mise en conformité de sa flotte. Elle a pour ce faire conclu un partenariat avec deux groupes internationaux: Andritz qui est aujourd'hui un des principaux fournisseurs mondiaux d'installations, d'équipements et de services pour les centrales hydroélectriques et diverses industries; et Solvay, un des leaders sur le marché du carbonate et bicarbonate de sodium, qui développe pour des applications industrielles des solutions à base de bicarbonate de soude visant à améliorer la qualité de l'air en permettant d'éliminer les gaz acides. Avec leur concours, la compagnie met en œuvre une expérimentation sur son navire amiral, le *Piana*. Il s'agit de tester l'installation de filtres à particules qui combinent les savoir-faire techniques et d'ingénierie de ces deux sociétés et qui se veut innovant et sécurisé. Une expérimentation qui, souligne Benoît Dehaye, directeur général de la compagnie «*s'inscrit dans la continuité des actions entreprises depuis de nombreuses années pour limiter notre empreinte environnementale. Après avoir limité nos rejets à quai, nous entreprenons la recherche de solutions pour limiter ceux en mer*». Le modèle développé tend à présenter un double avantage: la désulfuration à sec des gaz d'échappement et l'élimination des particules fines et ultra fines. À partir de ce mois de novembre, lors de son arrêt technique programmé, le *Piana* fera l'objet de travaux pour l'installation des fondations de la structure sur son pont arrière. Les filtres seront ensuite mis en place dans le courant du mois de mars 2019 pour un démarrage de la phase d'expérimentation début avril. La campagne de tests concernera un moteur et se déroulera durant 6 mois sous le contrôle d'un organisme indépendant certifié NF. Dans l'hypothèse où les résultats de ce test s'avèreraient concluants, La Méridionale pourrait alors se doter d'un procédé qui, indique Benoît Dehaye, «*ira bien au-delà des contraintes réglementaires Marpol 2020, grâce à l'élimination, en plus des oxydes de soufre, de 99% des particules fines*» ■ **PMP**



Photo DR

La sélection de la rédaction

51 Pegasi, la confession de la bête

«On a tout vu, mes amis, on a tout entendu pendant ces trentes dernières années, mise à part la seule chose qui aurait pu avoir une quelconque pertinence: nous sommes cuits. Cuits, comme les autres, et le fric et le cul, le paraître, les émissions de M6 sont aujourd'hui nos raisons de vivre, la dernière croyance qui reste en nous-même. Alors oui, réactionnaire, poivrot, cloche, dégueulasse, enclulé, tout ce que vous voudrez. Et vous? Moi, au moins, je suis cohérent avec moi-même» Marco est écrivain. Ou plutôt il l'a été. Plusieurs années auparavant, il a publié un ouvrage considéré comme un brûlot, intitulé *Prisonnier de mon village de fous*, puis il a quitté la Corse. Lorsqu'il y revient, après 10 ans d'exil, il retrouve une île qui, si elle a accédé à l'autonomie, n'a pas franchement changé de destin pour autant et continue à passer «sans transition du vide sidéral et glacé de novembre de dix mois, à la folie frénétique de l'invasion saisonnière», toujours engluée dans les travers qu'il pointait du doigt avant de devoir partir, entre discours lénifiants sur la culture et l'identité et course au profit, grandes envolées sur la préservation d'un patrimoine et petites spéculations sur le tourisme de masse. Autrefois écrivain maudit, le voilà auteur obscur, oublié d'à peu près tout le monde, sauf de quelques anciens compagnons de cuite, trimbalant son cynisme de beuveries en contreperformances sexuelles. Il commet sans trop de conviction un recueil de poésies qui, à l'occasion d'une émission télévisée consacrée à la littérature, lui vaut de rencontrer Lisa Benedetti. Elle est belle, jeune et manifestement bien insérée dans le système qu'il a un temps dénoncé avant d'en devenir le spectateur désabusé. Il est par ailleurs contacté par un jeune homme féru de littérature et inventeur d'une machine permettant de se projeter dans l'onirisme. Paru dans sa traduction française en 2004, *51 Pegasi, astre virtuel*, premier roman de Marc Biancarelli avait déjà donné lieu, en 2007, à une adaptation pour le théâtre, *51 Pegasi, la confession de la bête*, interprétée par le comédien Christian Ruspini, seul en scène, dans une mise en scène de Jean-Pierre Lanfranchi. Près de 10 ans plus tard, Christian Ruspini revient sur ce travail dont il assure cette fois la mise en scène, en optant pour un récit à deux voix: à ses côtés Anna-Maria Filippi, qui interprète Lisa Benedetti, mais se fait également, à son tour, la narratrice de cette «histoire d'une rédemption quasi impossible». ■



Le 16 novembre, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 &

Le 20 novembre, 18 h 30. Spaziu Natale Luciani, CCU, Corte. ☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Le 24 novembre, 20 30. Spaziu culturale Natale Rochiccioli, Cargèse. ☎ 09 62 61 95 14 & fr-fr.facebook.com/SpaziuCulturaleCarghjese/

Musicales de Bastia

Après 31 ans, les organisateurs ont conservé le cap et le festival entend bien rester celui de toutes les musiques, en accueillant aussi bien des têtes d'affiche qu'en permettant à des talents émergents de mieux se faire connaître. Pour ouvrir la manifestation, le 21 à l'Alb'Oru, le nouveau spectacle de Diana Saliceti qui, après avoir exploré les voies de la mémoire et de la tradition, a choisi de parler voyages et métissage des sons. Avec, en première partie, la violoncelliste et chanteuse brésilienne Dom La Nena. Le 22, au théâtre municipal, le duo pop-rock-folk Alcaz ouvre la soirée avant de laisser place à ce «dandy de la pop» qui a su prendre et des rides et le parti d'en sourire voire d'en rire avec les filles et petites-filles de ses premières fans: Alain Chamfort, qui fête cette année ses 50 ans de carrière avec un 15^e album studio, intitulé *Le désordre des choses*, qu'il présente auparavant le 21 novembre à l'Espace Diamant d'Ajaccio. Le 23, toujours au théâtre, le duo Brigitte, formé par Sylvie Hoarau et Aurélie Saada, présente son dernier album, *Nues*; leur première partie est assurée par Jeanne Rognoni, auteure-compositrice-interprète. En clôture, le 24, après un plateau «coups de cœur» avec des artistes insulaires (Grandes Mothers, Way out to the moon et Cigùri) à 16h30 à l'Alb'Oru, le concert du chanteur et guitariste anglais Hugh Coltman, Victoire du jazz en 2017, dont le dernier album *Who's happy?* prend ses racines dans une Nouvelle-Orléans telle qu'on a perdu l'habitude de l'entendre. Sa première partie est assurée par le duo acoustique de folk américaine Glenn Arzel-Claire Nivard. ■

Du 21 au 24 novembre (concerts à 20h30). Théâtre municipal et centre culturel Alb'Oru, Bastia. Rens: 04 95 32 75 91/06 02 05 28 32 & musicales-de-bastia.com





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

Lundi 19 Novembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 Tour de Corse en solex - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 La tumultueuse vie d'un déflaté - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h35 Noob - 17h55 A votre Service - 18h05 Quellu Estate - 19h05 Estivoce - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Tour de Corse en solex - 20h40 La tumultueuse vie d'un déflaté - 21h40 Zikspotting - 21h50 Noob - 22h10 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Soleil solitudes - 0h00 Nutiziale



30

National

Jeudi 22 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Tocc'à Voi - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Taiwan, portraits choisis - 14h00 A votre Service - 14h30 Jamie Lidell - 17h10 Noob - 17h30 Associ - 18h00 Dj aid, le canari - 18h30 The Jon Spencer blues explosion - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Soleil solitudes - 20h35 Mix Master Mike - 21h25 Quellu Estate - 22h25 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale

SFR

537

National

Mardi 20 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h45 Associ - 11h15 Zikspotting - 11h30 Quellu Estate - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h20 The Jon Spencer blues explosion - 14h30 Mix Master Mike - 17h00 Zikspotting - 17h15 A votre Service - 17h25 Jamie Lidell - 18h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h00 Tocc'à Voi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Dj aid, le canari - 20h10 Minenfootu - 21h00 La croisière bleue - 21h15 Jamie Lidell - 22h00 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Minenfootu - 23h10 Mix Master Mike - 0h00 Nutiziale

Vendredi 23 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h35 Dj aid, le canari - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Estivoce - 13h10 Quellu Estate - 14h10 Zikspotting - 14h30 Tour de Corse en solex - 16h50 Noob - 17h10 Zikspotting - 17h25 The Jon Spencer blues explosion - 18h15 Taiwan, portraits choisis - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Foals - 21h10 Floby, une étoile au pays des hommes intègres - 22h05 Clips Musicaux - 22h15 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 A votre Service - 23h20 Noob - 0h00 Nutiziale



95

Bastia

Mercredi 21 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Floby, une étoile au pays des hommes intègres - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Dj aid, le canari - 13h10 Zikspotting - 14h30 Foals - 15h30 Estivoce - 17h05 Noob - 17h25 Zikspotting - 18h40 Floby, une étoile au pays des hommes intègres - 19h30 Nutiziale - 19h40 Taiwan, portraits choisis - 21h00 The Jon Spencer blues explosion - 21h50 A votre Service - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud organise, en partenariat avec l'Agence de Développement Economique de la Corse, le

5^{ème} SALON Duman' IMPRESA

Le Rendez-vous des Créateurs
et des Chefs d'entreprise



Stands

Espaces Conseil

Conférences

Ateliers pratiques

Débats

Concours de Pitch



AIACCIU - 29 novembre
9h - 18h - Palais des Congrès



www.dumanimpresa.com